

La Revue du **Trombinoscope**

L'information professionnelle du monde politique

Mai 2022 - N°270

« **Le premier défi d'Elisabeth Borne sera de se faire connaître** »



INTERVIEW
BRICE TEINTURIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ D'IPSOS FRANCE

DOSSIERS

Méthanisation / Biogaz

Algues

Redynamisation des centres-villes

RETROUVEZ LES PAGES

Nominations

Missions

Élections

LA NUIT AUX INVALIDES

UNE CRÉATION DE BRUNO SEILLIER

LE SHOW MONUMENTAL DE L'ÉTÉ
REVIENT À PARIS POUR SA 10^E ÉDITION !

NAPOLÉON

L'envol de l'Aigle

DU 16 JUILLET
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Informations et réservations
www.lanuitauxinvalides.fr

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

REDACTION

Marjolaine Koch
mkoch@trombinoscope.com
Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directeur de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Tim Shepherd
John Levers
Matthew Titley
Max Dubiel

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 77
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

SAS au capital de 37.000 euros
504 867 789 RCS Nanterre
Une participation de DODS GRP



Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex

Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Les défis du nouveau quinquennat

Après plusieurs semaines de suspens, « le mouton à quarante pattes », selon une formule attribuée à l'Élysée, a enfin été dévoilé. Succéder au « Monsieur déconfinement » du Gouvernement, dont le binôme avec le président de la République fonctionnait parfaitement (chose rare dans cette cinquième république), ne sera pas simple pour Elisabeth Borne.

Les défis sont nombreux à relever, en particulier la réforme des retraites, avec le report envisagé de l'âge légal à 64 ou 65 ans et la relance de la machine réformatrice suspendue par la crise sanitaire, en associant non seulement les parlementaires mais également les territoires, les partenaires sociaux et les citoyens dans le cadre d'un grand débat permanent.

La Première ministre devra également s'attaquer aux questions environnementales et climatiques et réconcilier la France des villes et métropoles avec celle des campagnes.

Mais c'est aussi sur le pouvoir d'achat, sujet de préoccupation numéro un des Français, que la nouvelle locataire de Matignon devra agir rapidement dans un contexte de forte inflation. Le président de la République avait indiqué qu'il recherchait un profil « social », « écologique » et « productif », des cases cochées sans aucun doute par Elisabeth Borne.



Présentée pour la première fois en 1992 dans Le Trombinoscope du Gouvernement en qualité de conseillère technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, cette haute fonctionnaire est une habituée des ministères dits techniques et aux réformes délicates.

Cependant, ne disposant pas d'ancrage local contrairement à ses deux prédécesseurs, nul doute que le résultat de sa candidature dans le Calvados aux prochaines élections législatives sera scruté de près. ●

François-Xavier d'Aillières
Éditeur du Trombinoscope

LE TROMBINOSCOPE

L'information professionnelle du monde politique

Pour savoir QUI EST QUI
et QUI FAIT QUOI
en France en 2022



18 000 personnes citées
Fonctions
Attributions
Biographies
Photos et coordonnées

OFFERT :

→ Trombinoscope de poche
spécial cabinets ministériels
(parution en juin 2022)

→ Affiche du nouveau
Gouvernement
(parution en mai 2022)



Tome II

« Régions,
Départements
& Communes »

PARUTION
DÉCEMBRE 2022

LE TROMBINOSCOPE
L'information professionnelle du monde politique



TOME II
RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, COMMUNES

Conseils régionaux
Conseils départementaux
Chercheurs
Communes de + de 100 000 habitants
Préfetures
Intercommunalité
Organismes consulaires

Je commande Le Trombinoscope 2022/2023 et choisis la formule suivante :

- le lot Tome I (en 2 volumes) + Tome II au prix de 285 €^{HT} soit 312,68 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 445 €^{HT} soit 481,48 €^{TTC}
- le lot + la Revue du Trombinoscope (11 n° par an) + un accès illimité pendant un an à la base France du site *trombinoscope.com*
au prix de 695 €^{HT} soit 781,48 €^{TTC}
TVA 5,5 % (tomes et revue), 20 % (site). Frais de port inclus (6 € par tome).

M. Mme

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays

Tél. :

Fax :

E-mail :

Je joins mon règlement à l'ordre du Trombinoscope par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

N° _____

Validité _____

CVV _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date et Signature

BON DE COMMANDE

REV22

BULLETIN À RETOURNER AU TROMBINOSCOPE

Service abonnements - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

www.trombinoscope.com

Sommaire

Mai 2022

4

Interview

Brice TEINTURIER

Directeur général délégué
d'Ipsos France

Le premier défi d'Elisabeth

Borne sera de se faire connaître



6 La méthanisation : LA solution rêvée pour valoriser nos déchets ?

8 Pas de méthanisation sans cadre stratégique global !

Daniel SALMON

9 Pour une méthanisation raisonnée et concertée.

Bertrand PANCHER

10 Débloquent d'urgence les 1 200 projets de méthanisation

en attente ! *Sophie PRIMAS, Daniel GREMILLET,*

Dominique ESTROSI SASSONE & Pierre CUYPERS

12 Biogaz : allier souveraineté et attractivité des territoires.

Jean-Luc FUGIT

15 Les algues ne comptent pas pour des prunes !

16 Les algues vertes ne sont pas une fatalité et nous devons les combattre plus que jamais ! *Patrice PERROT*

17 La méthodologie innovante de la France contre les algues vertes est à étendre aux autres espèces ! *Nadia ESSAYAN*

18 Poursuivre les efforts contre la prolifération des algues vertes.

Laurianne ROSSI

19 Algues marines : un formidable défi nous attend. *Philippe FOLLIOU*

20 La réhabilitation de l'étang de Berre passe par le traitement et la valorisation des algues.

Jean-Marc ZULESI

21 Les échouages massifs d'algues sargasses aux Antilles doivent pouvoir être reconnus comme catastrophes naturelles.

Catherine CONCONNE

22 Les algues vertes, tristes indicatrices d'une agriculture qui ne respecte pas la mer ! *Benoît BITEAU*

23 Redynamisation des centres-villes

24 Un nouvel élan pour la revitalisation de nos cœurs de ville ?

Rémy POINTEREAU, Sonia de LA PROVÔTÉ, Serge BABARY & Gilbert-Luc DEVINAZ

26 Les moyens pour revitaliser nos centres-villes et bourgs restent insuffisants. *Martine BERTHET*

27 Un changement de paradigme dans la conduite des politiques publiques pour répondre aux besoins des Français.

Patricia SCHILLINGER

28 Décentraliser la mondialisation dans les territoires.

Vanina PAOLI-GAGIN

30 Redynamiser les centres-villes : un enjeu et un défi au service de nos concitoyens. *Marietta KARAMANLI*

31 La revitalisation des centres-villes passe par l'attractivité commerciale. *Sandra MARSAUD*

32 La redynamisation par les commerces de proximité.

Emmanuel MAQUET

33 Réanimer nos cœurs de villes et bourgs : un travail d'équipe et au long cours.

Mohamed LAQHILA

36 Missions, Nominations, Élections

Gouvernement et administration centrale

Autorités Administratives Indépendantes

Commune

Préfectures

Autres mouvements

BRICE TEINTURIER

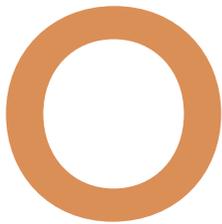
Directeur général délégué d'Ipsos France

Le premier défi d'Elisabeth Borne sera de se faire connaître

Décrypter les résultats de la présidentielle pour mieux appréhender les législatives, et entrevoir ce à quoi pourrait ressembler le second quinquennat d'Emmanuel Macron...

Brice Teinturier, directeur général délégué de l'institut de sondage, nous éclaire sur la situation politique française.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine



On a parlé d'une triste victoire d'Emmanuel Macron. Que révèlent vos enquêtes d'opinion ?

Ah, l'expression est trop négative par rapport à la réalité ! On mesure, c'est vrai, une victoire sans grand enthousiasme ou sans grand espoir. Il s'agit surtout de soulagement ou de satisfaction pour les électeurs d'Emmanuel Macron, et de déception ou d'indifférence pour le reste de l'électorat

Le Front républicain pour faire barrage à l'extrême droite n'a plus rien à voir avec celui de l'élection de Jacques Chirac (élu avec plus de 82 % des voix) ... Qu'en penser ?

Il continue tout de même de fonctionner. Les 42 % de l'électorat de Jean-Luc Mélenchon qui ont voté pour Emmanuel Macron au second tour, c'est bien par opposition au Rassemblement national. En revanche, il s'est affaibli par rapport à 2002. Il a aussi changé de nature. Il y a toujours une partie de l'électorat qui s'oppose à l'extrême droite pour ses idées jugées xénophobes, et maintenant une autre qui s'oppose à son programme considéré comme insuffisamment crédible.

On dit que le vote pour Marine Le Pen n'est plus seulement un vote contestataire. N'est-ce pas ce qu'il s'est passé dans les Outre-mer où la candidate est arrivée en tête ?

Dans les Outre-mer, il y a d'abord eu un niveau d'abstention très élevé. Ensuite, on constate en effet un rejet très puissant d'Emmanuel Macron. Ces territoires se sentent particulièrement

abandonnés, et la gestion de la crise sanitaire a énormément joué, avec une opposition extrêmement forte des mouvements anti-vax, anti-pass...

Comprendre les électeurs du RN, comme des abstentionnistes, c'est déjà ce qu'Emmanuel Macron avait proposé au soir de sa victoire en 2017. Peut-il vraiment réussir à les faire changer d'avis ?

Personne n'a su endiguer la progression quasi continue de l'extrême droite ces 40 dernières années, si quelqu'un avait la recette, nous le saurions ! Il faut en revanche chercher à répondre aux angoisses de ces électeurs, qui représentent désormais plus de 23 % des votants. Cet électorat, plus populaire que tous les autres, est en quête de plus de protection économique et sociale, ce que Marine Le Pen a parfaitement compris en mettant en avant les questions de pouvoir d'achat. Il faut y ajouter son moteur de toujours, la défiance vis-à-vis des autres et des étrangers, ainsi que la critique des élites et de la mondialisation.

Plus généralement quelles sont les vraies attentes des Français ? Y a-t-il même un socle commun ?

Oui, il y a des attentes partagées, et notamment une demande de protection qui traverse toutes les familles politiques. Les partisans

du libéralisme sont non seulement très minoritaires, mais presque marginaux. Il y a un attachement très fort de la société au système de protection sociale et aux services publics, notamment en matière de santé, ce qui a été ravivé par la pandémie. Tout cela a tendance à nous unir au-delà des différences. Notre société n'en reste pas moins fragmentée. Elle me paraît cependant l'être un peu moins qu'en



2017, avec la quasi-disparition des partis LR et PS. Il y a eu, je dirais, une reconcentration partielle autour de quatre « grandes France » extraordinairement différentes, antagonistes même, dans leurs aspirations, leurs valeurs, leur sociologie. Il y a ainsi la France qui a voté Jean-Luc Mélenchon, qui n'est pas du tout la même que celle d'Emmanuel Macron, qui elle-même est à l'opposé de celle de Marine Le Pen, et vous ajoutez les 26,3 % d'abstentionnistes. Le degré de mécontentement et de colère est très élevé chez les électeurs de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon, quand bien même il y a très peu de points communs entre ces deux électors. Nous sommes donc dans des temps difficiles, a fortiori si la croissance ralentit, les difficultés sur les matières premières persistent, les tensions avec la Russie se maintiennent, voire s'amplifient, sans parler de la difficile transition écologique...

Un changement de méthode de gouvernance est apparemment attendu, d'où notamment la nomination d'une femme comme Première ministre. Mais en choisissant Elisabeth Borne, déjà ministre sous le précédent quinquennat, le président donne aussi le signal d'une continuité...

Ça me paraît assez cohérent pour une réélection. Quand vous êtes élu pour la première fois, vous cherchez à incarner le changement. Quand il s'agit d'un second quinquennat, les Français vous connaissent, vous avez commencé à vous inscrire dans certaines actions, donc mécaniquement, vous incarnez une certaine continuité. Vous ne pouvez de toute façon pas virer de bord à 180 °C... Le fait de nommer une femme à la tête du Gouvernement, c'est un symbole politique envoyé à l'ensemble des Français, qui est d'ailleurs perçu positivement. En revanche, Elisabeth Borne reste encore peu identifiée. Son premier défi sera de se faire connaître.

La nouvelle Première ministre aura notamment à s'atteler à la réforme des retraites. Que pouvez-vous nous en dire ?

Les Français sont très hostiles au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ou 65 ans, comme Emmanuel Macron le propose. Et ils le disent depuis très longtemps. Quand vous regardez les enquêtes, que vous excluez les retraités pour ne garder que les actifs, l'hostilité est encore plus grande. A n'en pas douter, ce sera une réforme extrêmement difficile à faire passer.

Sur les institutions, les Français sont-ils en attente de réformes, comme le prétend par exemple Jean-Luc Mélenchon ?

Jean-Luc Mélenchon prône un changement radical : la 6ème République. Dans l'opinion, l'abandon de la 5ème République n'est pas aussi clair. En revanche, 65 % des Français environ ont bien le sentiment que leurs idées ne sont pas correctement représentées. Ils sont favorables à l'introduction d'une dose de proportionnelle - ce qui en réalité ne changerait pas grand-chose, contrairement à une proportionnelle intégrale - et souhaitent davantage de consultations régulières, de débats, de référendums si tant est qu'ils ne soient pas transformés en plébiscites démagogiques. Ces évolutions permettraient de conserver cette espèce de stabilité que l'on connaît dans la 5ème République, tout en dérigidifiant des mécanismes qui ont de plus en plus de mal à combler les Français en matière de représentation.

Les sondages n'ont pas tellement vu venir l'ampleur du vote « utile » pour Jean-Luc Mélenchon (près de 22 %) au 1er tour de la Présidentielle... Pourrait-il réussir son pari et se retrouver à Matignon après les législatives ?

Ce que vous dites me semble excessif pour une élection où nous avons donné les deux qualifiés, dans le bon ordre, avec le bon écart, les 6 premiers aussi dans le bon ordre... Mais il est vrai que si la dynamique de Jean-Luc Mélenchon avait été mesurée, le vote utile a encore plus joué dans les 3 derniers jours que ce que nous avons. Pour les législatives, nous pouvons d'abord nous attendre à un nouveau niveau d'abstention relativement élevé - je rappelle qu'il était de plus de 50 % en 2017. Sinon, nous n'avons pas d'indicateur aujourd'hui qui montrerait que les Français souhaitent en majorité mettre le président réélu en minorité. Ce qui est clair, c'est que l'opposition principale à Emmanuel Macron est bien incarnée par la Nupes, la Nouvelle Union populaire écologique et sociale, dominée par la France Insoumise et Jean-Luc Mélenchon, ce qui n'était absolument pas le cas en 2017.

Quelle est pour l'instant la tendance pour ces législatives, une fois rappelé que l'on compte aujourd'hui 8 députés RN, 101 LR, 60 à gauche sur le socle de cette Nupes ?

Nous aurons très probablement de nombreux duels entre la Nupes et la majorité présidentielle au second tour, et l'on peut donc s'attendre à un bloc de gauche renforcé à l'Assemblée nationale par rapport à aujourd'hui, au détriment, sans doute, des LR. On peut aussi parier sur davantage d'élus RN, mais du fait de son isolement, il y en aura beaucoup moins que pour la Nupes. Envisager une majorité absolue pour cette dernière, c'est en revanche très prématuré. A date, la majorité présidentielle devrait l'emporter. Attention, nous ne savons pas si elle aura une majorité absolue ou seulement relative, de nombreuses inconnues subsistent, alors que la campagne officielle va seulement bientôt commencer [à partir de ce 30 mai].

« Notre société reste fragmentée. Elle me paraît cependant l'être un peu moins qu'en 2017, avec la quasi-disparition des partis LR et PS »

Et pour Reconquête ! d'Eric Zemmour ?

Compte tenu du mode de scrutin, avec la contrainte d'avoir au moins 12,5 % des inscrits pour se qualifier au 2ème tour, soit au moins 25 % des suffrages quand l'abstention est à 50 %, il n'est pas du tout évident qu'il obtienne 1 seul élu ! C'est déjà ce qui s'était produit en 2017 pour Marine Le Pen, avec un fort décalage entre son score présidentiel et le nombre d'élus aux législatives, c'est encore plus vrai aujourd'hui avec Eric Zemmour.

Quel avenir pour LR et le PS ?

La présidentielle montre une marginalisation historique de ces deux partis. Leur raison d'être existe sur le papier - la droite n'est pas totalement soluble dans le macronisme et le RN, de même le PS ne l'est pas dans LREM-Renaissance et LFI - mais cela ne se concrétise pas chez les électeurs. LR devrait conserver un groupe à l'Assemblée, et, grâce à la Nupes, le PS aussi. Maintenant, vu le rapport de force avec les Insoumis, les Socialistes sont incontestablement et durablement affaiblis, et le risque d'une évaporation, au sens chimique du terme, existe. Pour le PS comme pour LR, il y a un travail idéologique profond à mener, ainsi que d'émergence de nouveaux leaders. ●

TRIBUNES

LA MÉTHANISATION : LA SOLUTION RÊVÉE POUR VALORISER NOS DÉCHETS ?



Utiliser nos déchets pour nous éclairer, nous chauffer... L'idée paraît des plus ingénieuses ! Et elle fonctionne déjà. Elle est même en plein essor ces dix dernières années. Et à n'en pas douter, l'urgence de notre indépendance dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie devrait accentuer le mouvement.

Pour faire simple, voici son principe : dans une grande cuve hermétique, que l'on appelle le digesteur, sont mélangés les déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère. Cela va des restes de cuisine aux résidus de culture, aux fumiers et lisiers d'animaux, en passant par les boues de stations d'épuration des eaux. Puis, en l'absence d'oxygène, sous l'effet de la chaleur et des bactéries, ces « intrants » se transforment en méthane, le principal composant du biogaz, et en un résidu - le digestat - qui peut servir d'engrais dans les champs.

Tout comme l'éolien ou le solaire, le biogaz obtenu est considéré comme une source d'énergie renouvelable, puisque sur le long terme, la fermentation de ces déchets aurait de toute façon donné du gaz. Et comme le gaz naturel d'origine fossile, il peut alors servir de combustible pour produire de la chaleur, de l'électricité ou bien être injecté, une fois débarrassé de toutes ses impuretés (dont le CO₂), dans le réseau de gaz naturel, et être transformé en carburant : le biométhane (ou bioGNV).

Sur le papier, la solution paraît ainsi on ne peut plus idéale et efficace. Portée par les aides publiques, la filière connaît une évolution rapide. De 90 usines de méthanisation en 2012, on en compte plus de 1 000 fin 2020, dont 80 % consacrées à la fabrication d'électricité. Malgré cette forte croissance, l'électricité ainsi produite reste tout de même marginale. Selon les données de RTE, la part des bioénergies dont fait partie le biogaz représente moins de 2% du mix énergétique de la France. Surtout, des questions relatives au vrai impact environnemental du procédé commencent sérieusement à émerger. Le digestat ne serait pas toujours aussi « bon » pour les terres que souhaité, car en amont, le tri des déchets - avec des restes de plastiques et/ou de métaux lourds - ne serait pas aussi optimal qu'il le faudrait. La crainte de voir apparaître des productions juste pour alimenter ces usines qui ne retraiteraient donc pas seulement des déchets, sans parler des odeurs, du trafic routier généré tout autour, des risques d'accidents industriels... Tout cela relance le débat autour de ses bienfaits, et ce, alors même que la stratégie énergétique de la France est donc bousculée par la guerre en Ukraine !

Stéphanie Fontaine



TotalEnergies, un acteur majeur du biogaz* en France.

Avec une capacité de production de 500 gigawattheures, TotalEnergies peut alimenter en énergie l'équivalent d'une ville de 160 000 habitants.



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Le biogaz est un produit issu de la fermentation de matières organiques. Sa purification conduit à la production de biométhane, qui a les mêmes propriétés que le gaz naturel. Découvrez les éléments de notre transformation sur totalenergies.com/lenergie-se-reinvente

PAS DE MÉTHANISATION SANS CADRE STRATÉGIQUE GLOBAL !

Daniel SALMON

- ▶ Sénateur Écologiste- Solidarité et territoires d'Ille-et-Vilaine
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe d'études Énergie



Nous connaissons notre dépendance en matière énergétique, la guerre en Ukraine l'a encore davantage mise en évidence, mais a également révélé au grand public nos faiblesses en termes de souveraineté agricole. En effet, que ce soit pour le gaz russe, les céréales (maïs, blé) ou les oléagineux (tournesol) ukrainiens, nous vivons une période difficile. Nous sommes passés de la promesse d'un marché mondial garant de richesses et de stabilité à la réalité qui est celle d'une fragilité extrême, liée à l'assujettissement aux importations. Cette dépendance est d'autant plus ressentie aujourd'hui par nos concitoyens que le prix du gaz explose et que l'huile alimentaire vient à manquer.

Quelles solutions s'offrent à nous ? Perdurer dans les échanges mondialisés ou travailler à une vraie souveraineté en interrogeant nos modèles agricoles et énergétiques ? La méthanisation est un exemple intéressant des réflexions à mener. Au carrefour de nos besoins alimentaires et énergétiques, elle interroge la destinée de nos productions agricoles. Céder à l'émotion, c'est déstabiliser un monde agricole déjà en proie à de nombreuses difficultés. Répondre à la pénurie de gaz russe par une dérégulation et un assouplissement de la réglementation relative à la méthanisation serait une grave erreur.

Face à l'actualité brûlante, que propose le Gouvernement ? Allègement des coûts de raccordement des installations de méthanisation, instauration des certificats de production de biogaz. L'objectif est clair : augmenter coûte que coûte le volume de production global de biométhane en finançant de nouvelles unités de méthanisation. Ces dispositions font écho à ce que la mission sénatoriale sur la

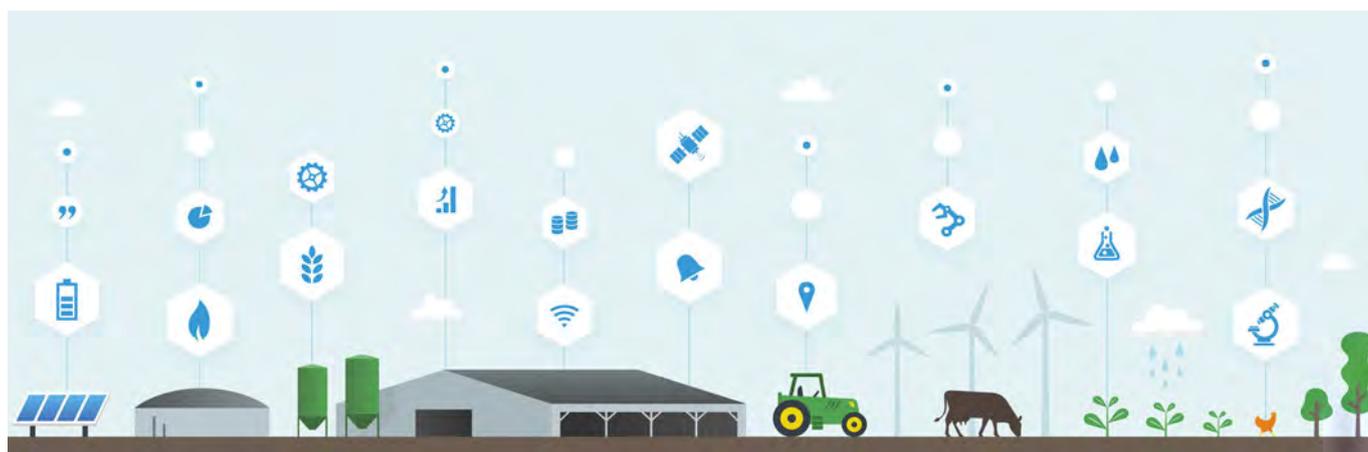
méthanisation pointait dans son rapport : l'absence d'un cadre stratégique global.

Aujourd'hui, ce sont de nombreuses filières agricoles qui vont pâtir du développement à marche forcée d'un modèle de méthanisation. J'ajoute que le risque est grand de voir les oppositions se durcir face à des projets toujours plus grands, générant toujours plus de transports, menés tambour battant sans concertation et information de la population. Les conséquences commencent à poindre : des projets de méthaniseurs surdimensionnés dans des exploitations qui dépendent d'intrants venant de l'étranger (engrais, tourteaux de soja et de tournesol), avec des besoins accrus en maïs - maïs toujours plus coûteux -, mettant en difficulté les éleveurs alors que certains agriculteurs l'utiliseront eux pour alimenter un méthaniseur.

Il serait dangereux de céder aux sirènes de ceux qui souhaitent faire abstraction des questions de réchauffement climatique, de biodiversité, de qualité de l'eau ou d'érosion des sols, au prétexte de produire plus dans l'instant présent. Il faut au contraire s'inscrire

« La méthanisation peut s'inscrire dans notre mix énergétique en tant que véritable source d'énergie renouvelable et durable à la seule condition de s'appuyer sur un projet de territoire et un modèle agricole vertueux, dans le cadre d'une vision globale »

dans le moyen et le long terme, c'est de planification dont nous avons besoin. Terme qui semble-t-il est revenu en grâce ces dernières semaines. La méthanisation peut s'inscrire dans notre mix énergétique en tant que véritable source d'énergie renouvelable et durable à la seule condition de s'appuyer sur un projet de territoire et un modèle agricole vertueux, dans le cadre d'une vision globale. Le futur Gouvernement devra s'emparer de ces questions et faire évoluer les politiques agricoles et énergétiques avec pour objectif de vraies souverainetés et une réduction des consommations sans laquelle toute politique de transition énergétique est vaine. ●



POUR UNE MÉTHANISATION RAISONNÉE ET CONCERTÉE

Bertrand PANCHER

- ▶ Député Libertés et territoires de la Meuse
- ▶ Membre de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation
- ▶ Coprésident du groupe d'études Coopération au développement



Le secteur de l'énergie est à un tournant historique. Alors que le dérèglement climatique impose de remplacer les énergies fossiles par des énergies décarbonées, la guerre en Ukraine est venue compliquer la donne en ajoutant un nouvel enjeu : la sécurité d'approvisionnement. La tentation est grande de remettre à plus tard nos ambitions environnementales... Pour se défaire des combustibles russes et répondre à l'envolée des prix de l'énergie, certaines économies cherchent déjà à relancer la production de charbon et de pétrole.

Nous devons, au contraire, veiller à ce que la lutte contre le dérèglement climatique ne soit pas une nouvelle victime de la guerre menée par la Russie. Cette crise nous impose de trouver une voie qui combine la consolidation de notre souveraineté énergétique et l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés lors de l'Accord de Paris.

Dans cette perspective, la méthanisation a un rôle clé à jouer. C'est une technologie qui cumule les avantages : elle s'inscrit dans une démarche de développement durable, en valorisant les déchets organiques pour les transformer en source d'énergie. Ses retombées sont positives pour les agriculteurs, qui bénéficient d'un complément de revenu. La production génère, par ailleurs,

du digestat qui est utilisable sous forme de fertilisant dans les exploitations. Sans oublier qu'elle assure une production locale de biogaz, et restreint d'autant notre dépendance au gaz russe.

Malgré ces atouts indéniables, la méthanisation agricole fait aujourd'hui l'objet de nombreuses controverses. Des grands projets sont décriés par les riverains qui redoutent des fuites dans les méthaniseurs, des nuisances olfactives et visuelles, et une pollution des sols. Quant à la crainte d'un accaparement des terres au détriment des cultures nourricières, elle est, elle aussi, légitime. Chacun pressent que l'agriculture doit être alimentaire avant d'être énergétique.

« Pour se défaire des combustibles russes et répondre à l'envolée des prix de l'énergie, certaines économies cherchent déjà à relancer la production de charbon et de pétrole »

Aujourd'hui, la législation interdit, en théorie, de mettre dans le digesteur plus de 15 % de cultures principales dédiées, mais l'absence d'un contrôle suffisant donne lieu à des dérives, et ce taux est parfois dépassé. Accroître l'acceptabilité des unités de production passera, en premier lieu, par une plus grande vigilance de la part des pouvoirs publics sur le seuil maximal des cultures alimentaires et énergétiques cultivées dans le but d'être incorporées dans les méthaniseurs.

Au-delà de cette question centrale, se pose aussi celle de l'association des citoyens aux projets de méthanisation. Trop souvent encore, une simple information tient lieu de concertation.

La planification, la transparence et l'adaptation aux spécificités locales, pourtant au cœur de la réussite de la transition énergétique, sont reléguées au rang de préoccupations secondaires. Sans surprise cela débouche sur une levée de boucliers contre des projets mal-compris et sources d'inquiétude.

Une autre voie est pourtant possible. Dans la région Grand-Est, par exemple, une charte a été mise en place, afin d'engager le dialogue entre les différents acteurs et permettre un développement plus harmonieux de la méthanisation sur le terrain. Ce sont ces initiatives locales qui doivent être généralisées si nous voulons faire de nos territoires les locomotives de la transition écologique. ●



DÉBLOQUONS D'URGENCE LES 1 200 PROJETS DE MÉTHANISATION EN ATTENTE !

Sophie PRIMAS

- ▶ Sénatrice LR des Yvelines
- ▶ Présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre du groupe d'études Agriculture et alimentation



Daniel GREMILLET

- ▶ Sénateur LR des Vosges
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président du groupe d'études Énergie
- ▶ Membre du Conseil supérieur de l'énergie



Dominique ESTROSI SASSONE

- ▶ Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- ▶ Vice-présidente de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseillère municipale de Nice



Pierre CUYPERS

- ▶ Sénateur LR de Seine-et-Marne
- ▶ Secrétaire du Sénat
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Membre du groupe d'études Énergie
- ▶ Président de la mission sénatoriale « La méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts »



La guerre en Ukraine a révélé l'extrême dépendance des économies française et européenne aux importations de gaz, notamment russes. En France, la quasi-totalité du gaz consommé est ainsi importée, dont 17 % depuis la Russie.

Dès le 28 février 2022, notre commission des Affaires économiques s'est clairement positionnée pour une sortie de cette dépendance. Forte du deuxième produit intérieur brut mondial et d'un marché de 450 millions de consommateurs, l'Union européenne peut et doit agir en ce sens. C'est une urgence économique et une exigence démocratique ! Pour y parvenir, la France peut servir d'exemple et doit faire preuve de solidarité. Voulu par le Général de Gaulle, notre parc nucléaire, le premier d'Europe, constitue en effet la pierre angulaire de notre souveraineté énergétique et de celle de nos voisins.

Lors de la conférence interparlementaire sur la présidence française de l'Union européenne, tenue au Sénat le 14 mars, notre commission, en présence de 100 parlementaires issus de 27 États membres, a ainsi fait adopter des conclusions pour « limiter d'urgence la dépendance des économies européennes aux importations d'hydrocarbures, notamment de gaz, provenant de Russie ». Pour réaliser ce changement, notre commission est convaincue de la nécessité de mobiliser le biogaz. C'est un atout pour notre souveraineté éner-

gétique, car il est produit dans nos territoires ruraux, où il permet notamment à nos agriculteurs de valoriser leurs déchets, de réduire leurs engrais et de compléter leurs revenus. C'est aussi un atout pour notre transition énergétique, une source d'énergie renouvelable et stockable, dont les émissions sont inférieures à celles du gaz fossile.

Grâce à lui, nous pouvons espérer relever les deux défis, colossaux, auxquelles nous faisons face : la sortie des hydrocarbures russes, avant 2030, et l'atteinte de la neutralité carbone, d'ici 2050 ! Or, le biogaz reste encore confidentiel, puisqu'il ne représente en France que 0,5 % de la consommation de gaz. C'est une proportion bien faible par rapport à d'autres pays européens, comme le Danemark, où il atteint 25 %. C'est une proportion peu compréhensible, dans la mesure où 1 200 projets d'injection sont en attente !

Ces résultats mitigés démontrent la faiblesse de la politique gouvernementale. D'une part, la programmation pluriannuelle de l'énergie, publiée en 2020, ne respecte pas la loi « Énergie-Climat », adoptée en 2019, puisqu'elle fixe un objectif entre 7 et 10 % de biogaz d'ici 2030, conditionné à des baisses de coûts, contre 10 % au moins pour cette loi. D'autre part, un arrêté de 2020 a réduit jusqu'à 15 % les tarifs d'achat sur les projets d'injection. Enfin,

« Pour renforcer notre souveraineté énergétique sans déroger à nos engagements climatiques, les projets de biogaz doivent être activement soutenus »

les appels d'offres sur les grandes installations et la mobilité n'ont pas été appliqués. Il a fallu attendre le plan de résilience du 16 mars pour constater l'amorce d'une prise de conscience !

A contrario, l'engagement de notre commission a le mérite de la constance. Dès la loi « Énergie-Climat » de 2019, elle a fixé l'objectif d'au moins 10 % et a conditionné les dispositifs de soutien budgétaires à un « bilan carbone ». Dans la loi « ASAP » de 2020, elle a prévu que les collectivités puissent accorder des avances aux projets et que l'État les dispense de mise en concurrence. Dans la loi « Climat-Résilience » de 2021, elle a renforcé les mécanismes de soutien extra-budgétaires, avec l'institution des certificats de production, le relèvement jusqu'à 60 % des taux de réfaction, et le transfert des garanties d'origine vers les collectivités. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin !

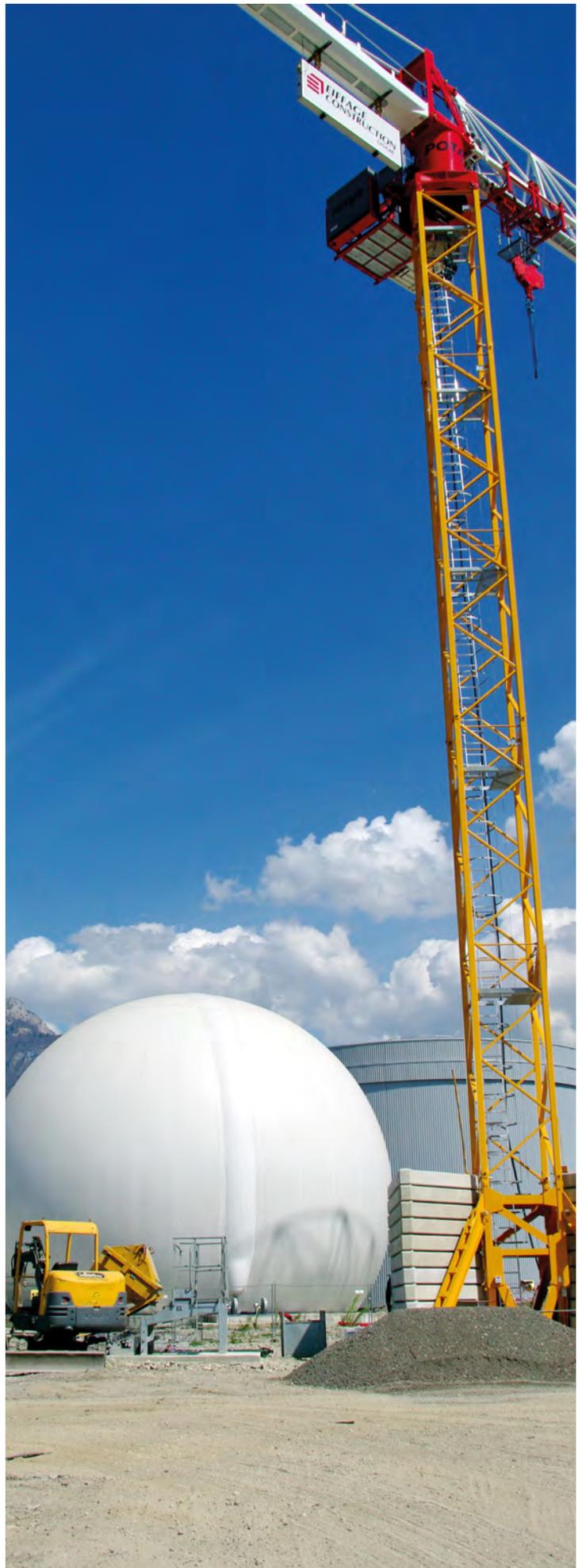
« Ce soutien national doit aussi s'accompagner d'une coordination européenne. »

Pour renforcer notre souveraineté énergétique sans déroger à nos engagements climatiques, les projets de biogaz doivent être activement soutenus. Ceux en attente doivent être débloqués, pour renforcer notre sécurité d'approvisionnement.

Dans le cadre de la loi « quinquennale » sur l'énergie de 2023, l'objectif d'au moins 10 % mérite d'être relevé. Plus largement, toute disposition législative doit recevoir une parfaite traduction réglementaire. La baisse des tarifs d'achat doit être compensée par les dispositifs de soutien extra-budgétaires, tandis que les plans de relance et d'investissement et les incitations fiscales doivent être complétés. Enfin, une simplification des normes et des procédures est cruciale, avec un pilotage interministériel et un guichet unique.

Ce soutien quantitatif doit s'accompagner d'une vigilance qualitative. Il faut prévenir tout conflit d'usages dans l'utilisation de la biomasse et du foncier agricoles, en conservant le plafond de 15 % sur les cultures dédiées et en suivant étroitement l'évolution des prix. Une « démarche qualité » peut être promue, par une gouvernance nationale renforcée et une planification territoriale effective. De même, une attention particulière mérite d'être accordée à la diversification du biogaz, dans ses sources, ses technologies ou ses usages. Les élus locaux doivent être informés au préalable, en appliquant au biogaz les outils prévus pour les énergies renouvelables électriques. Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie, en l'espèce les collectivités propriétaires des réseaux de gaz, doivent être associées à l'application du « droit à l'injection ».

Ce soutien national doit aussi s'accompagner d'une coordination européenne. Il faut donner toute sa place au biogaz dans le paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». Il doit bénéficier d'objectifs idoines, d'incitations suffisantes et d'infrastructures de recharge adaptées, routières comme maritimes. Au-delà, il doit être reconnu comme un outil d'indépendance énergétique, dans le plan « REPowerUE », et de dynamisation agricole, dans la politique agricole commune. Pour une économie plus souveraine et moins émissive, un biogaz à haute qualité économique, sociale et environnementale doit donc être résolument inscrit au cœur de notre politique énergétique, dès la future loi « quinquennale » ! Notre commission y veillera. ●



BIOGAZ : ALLIER SOUVERAINETÉ ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Jean-Luc FUGIT

- ▶ Député LaREM du Rhône
- ▶ Secrétaire de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique



Depuis plusieurs mois, la guerre en Ukraine et ses multiples conséquences pour le secteur énergétique nous rappelle la nécessité de construire une France davantage souveraine sur sa production énergétique. La méthanisation, et plus largement le développement des gaz renouvelables constituent de ce fait un atout dont la France ne saurait se passer à l'heure où nous avons un double défi à relever : réduire notre dépendance aux hydrocarbures russes mais aussi - et surtout - réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Le président de la République dans son discours d'investiture promet de léguer « une planète plus vivable et une France plus vivante et plus forte ». Accélérer le développement des énergies renouvelables dans notre pays est, selon tous les scénarios de perspectives énergétiques parus ces derniers mois, une nécessité. Le développement du biogaz à travers notamment la méthanisation est un levier à actionner dès à présent. La filière espère atteindre 20 % de gaz renouvelables dans la consommation de gaz nationale en 2030 contre 2 % actuellement, soit environ la proportion de gaz que nous importons de Russie.

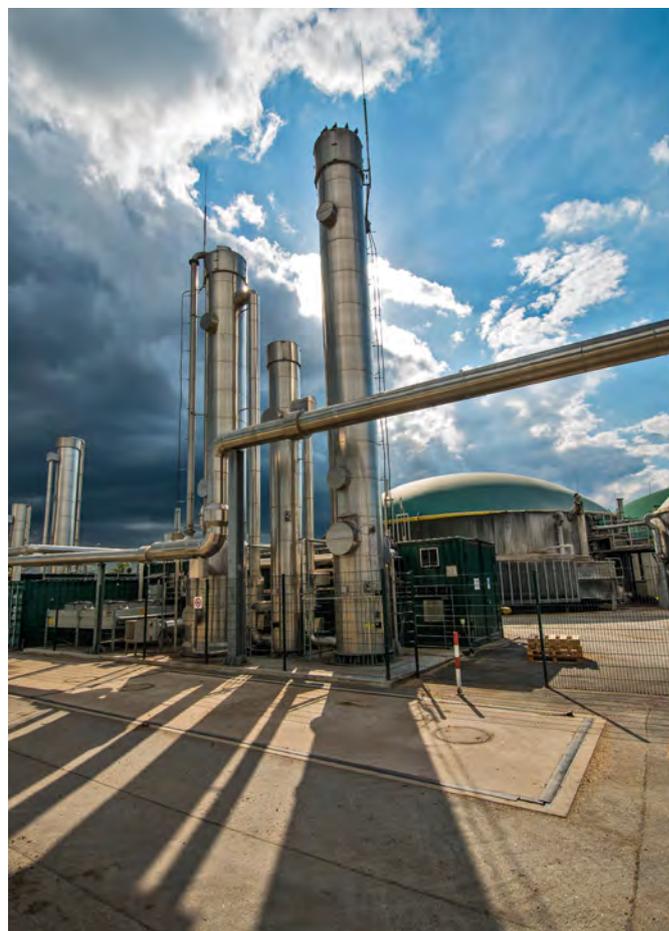
« La filière espère atteindre 20 % de gaz renouvelables dans la consommation de gaz nationale en 2030 contre 2 % actuellement, soit environ la proportion de gaz que nous importons de Russie »

La méthanisation repose avant tout sur le monde agricole, sur les territoires ruraux. Cette opportunité, nous devons la saisir car, en plus de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle apporte de la valeur ajoutée dans nos campagnes et pour nos agriculteurs. Si elle peut faire l'objet de contestations sur la mobilisation de la biomasse ou sur les risques liés à l'exploitation des unités de méthanisation, c'est une filière essentielle à la transition énergétique. Sans donner carte blanche à la filière, il faut, comme je l'expliquais dans mon rapport « l'agriculture face au défi de la production d'énergie » lui donner de la visibilité sur le long terme.

Dans tous les domaines - industrie, agriculture, déchets ménagers - et à condition qu'elle soit bien alimentée par des déchets dont on est en mesure d'assurer la traçabilité, la méthanisation fait partie de l'économie circulaire. Par exemple, il y a une belle opportunité dans les années à venir pour un système de micro-méthanisation en ville, avec la collecte séparée des biodéchets ménagers. Notre objectif doit être des quartiers autonomes en termes d'énergie : la méthanisation locale est l'un des leviers, l'hydrogène couplé à des panneaux solaires résidentiels en est un autre. Cet éventail de solutions qui doit s'adapter selon le potentiel des territoires, couplé à la rénovation énergétique, permettra à la fois de décarboner le bâtiment, et de rendre du pouvoir d'achat aux Français.

Il faut également préserver notre modèle français, avec de petites unités gérées localement au service de l'aménagement du territoire. C'est la condition d'une bonne acceptabilité des énergies renouvelables au niveau local : montrer aux habitants que l'énergie est produite à côté de chez eux par une installation de taille raisonnable, et les impliquer dans la réflexion.

À l'heure où le prix du gaz fossile explose, le biogaz devient de plus en plus compétitif. Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures pour accélérer la production du biométhane. C'est une avancée notable. Il est primordial de ne pas casser cette dynamique, et d'accompagner un modèle de méthanisation construit en adéquation avec les ressources de chaque territoire. Un modèle qui bénéficie à la fois à l'environnement, aux agriculteurs, à nos concitoyens en leur apportant une énergie de proximité de moins en moins chère, et à bâtir notre souveraineté. ●



METHEOR : LA METHANISATION ÉCOLOGIQUE DES DECHETS



METHEOR est une association créée en 2005 pour promouvoir la méthanisation des déchets organiques ménagers et assimilés. Elle regroupe :

- Les collectivités qui font -ou veulent faire- de la méthanisation écologique de leurs déchets
- Les entreprises partenaires : exploitants, constructeurs, bureaux d'études

Son Président est Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville, Président des Eco-Maires, Président du Syndicat de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

Le Président délégué est Jean-Pierre Bugel du Cabinet MERLIN, et la Déléguée Générale est Hélène Fruteau de Laclos, représentante de METHACONSULT.

METHEOR intervient auprès des groupes d'études institutionnels français et européens pour la défense et le développement de la filière.

Production d'énergie renouvelable et conservation des nutriments

Contrairement à d'autres constituants des déchets ménagers, la matière organique ne se recycle pas : elle entre dans un cycle de transformation.

- La plus grande partie est dégradée par des micro-organismes : le carbone est transformé en gaz carbonique et/ou en méthane, suivant les conditions d'aération. La méthanisation permet de récupérer ce carbone sous sa forme énergétique : le méthane.

- La matière organique non dégradée, qui ne constitue qu'une fraction de la matière de départ, peut être retournée aux sols où elle va continuer sa transformation, sous l'action de processus biologiques et chimiques
- L'azote est minéralisé et solubilisé au cours du processus

Déchets des collectivités : un gisement fatal et une obligation de service public

Les déchets organiques des collectivités doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement : il s'agit d'un service public dont les objectifs, mais aussi les contraintes, diffèrent de ceux des porteurs de projets de méthanisation privés.

METHEOR œuvre pour une meilleure prise en compte de ces spécificités.

Biométhane et mobilité

Les collectivités gèrent une flotte captive importante -véhicules de collecte, bus urbain- une situation idéale pour la valorisation du méthane en bioGNV, et une opportunité de diminuer l'impact du transport sur la collecte des déchets.

Digestat et compost

La méthanisation ne produit pas de compost, mais du biogaz et du « digestat ». Celui-ci est riche en éléments fertilisants et peut être idéalement valorisé en agriculture par épandage direct, ou subir une étape complémentaire de compostage en mélange avec des déchets verts : il s'agit alors de méthanisation-compostage.

Pour l'épandage agricole le digestat ou le compost doivent respecter des critères de qualité et d'innocuité définis réglementairement, ce qui garantit la préservation des sols. Mais le digestat peut faire l'objet d'autres modes de valorisation comme l'extraction des nutriments ou la fabrication de biochar, ou être séché et/ou stabilisé.

Bilan environnemental

Des études scientifiques sont en cours pour objectiver les tenants et les aboutissants (via des analyses de cycle de vie par exemple) et confirmer l'impact global de la méthanisation des déchets sur l'environnement.

METHEOR a pour objectif de participer à la mise à disposition de données nécessaires à ces études, via l'implication de ses adhérents. Mais elle demande également, pour disposer de données objectives permettant aux décideurs de faire des choix, que le même type de bilan soit réalisé sur les autres filières de traitement des déchets organiques ménagers comme l'enfouissement ou le compostage de proximité (quantification des émissions de méthane, de protoxyde d'azote, de germes aéroportés,...)





**POLITICAL
INTELLIGENCE**

Dods. Insight, Intelligence, Impact.

Désormais sur une
nouvelle plateforme,
adaptée à vos besoins.

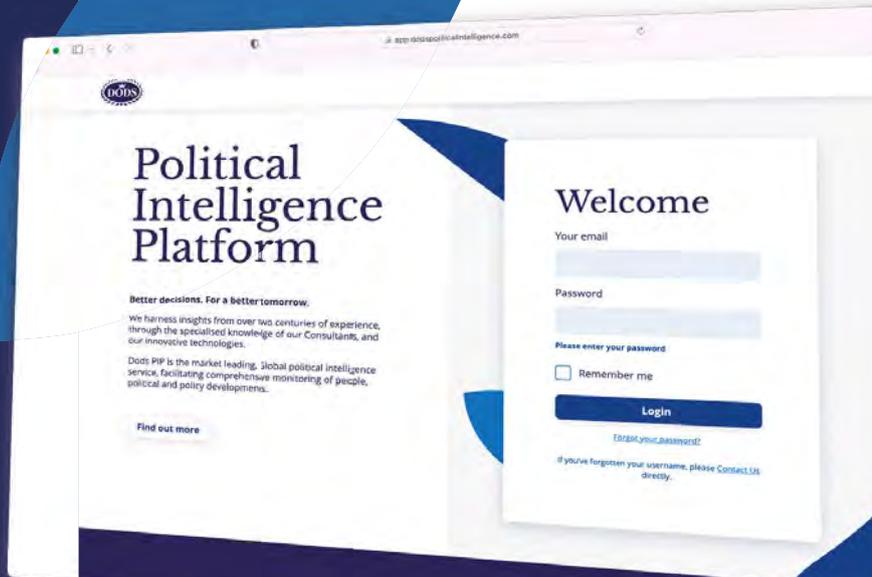
Plus de 13000
sources

Plus de 25 000
parties prenantes

Plus de 35
secteurs couverts

Plus de 30
consultants

Réservez un
essai gratuit



www.dodspoliticalintelligence.com

LES ALGUES NE COMPTENT PAS POUR DES PRUNES !

Il y en a des rouges, des brunes, des vertes. Elles peuvent être bonnes à manger, vertueuses pour la santé et la biodiversité, ou bien au contraire, très toxiques... D'une grande diversité, les algues présentent ainsi d'innombrables propriétés. Et elles n'auraient pas encore livré tous leurs secrets, car à entendre les spécialistes, elles resteraient relativement méconnues. Surtout d'ailleurs pour ce qui est de leurs atouts.

En France, elles n'ont pas toujours bonne réputation en raison du fléau des marées vertes en Bretagne et parfois en Normandie. Sait-on pourtant que, fraîche, cette « laitue de mer » ne présente aucun danger, qu'elle est même comestible et peut être utile à la production de compost, voire de méthane ? Même si la production de biogaz (ou gaz renouvelable) reste pour l'heure surtout à l'état de recherche, il faut retenir que ce n'est que lorsqu'elle rentre en état de décomposition, une fois échouée sur les plages, que sa toxicité se révèle. Une toxicité qui provient en partie de la teneur en nitrates, conséquences de l'utilisation d'engrais agricoles, qui en rejettent dans la mer. Cette pollution, qui résulte ainsi des activités humaines, est particulièrement grave pour la faune et la flore aquatiques, mais aussi potentiellement mortelle pour l'être humain.



Au-delà de ce contexte, les algues sont de plus en plus appréciées, y compris pour leurs bienfaits sur l'environnement, rien qu'en représentant un substitut durable des plastiques. Elles constituent aussi de véritables « forêts des mers » : elles capturent le gaz carbonique (CO₂) et rejettent de l'oxygène. Dans l'agriculture, elles sont cultivées ou utilisées comme engrais organiques, elles servent aussi d'ingrédients dans les industries cosmétique et pharmaceutique. Les consommateurs portent un intérêt croissant aux compléments alimentaires à base d'algues, jugés très riches en nutriments. Bref, les usages et avantages des algues sont innombrables et leur commerce florissant. D'ici la fin de l'année, la Commission européenne souhaite d'ailleurs lancer un plan d'actions pour les promouvoir en Europe.

Stéphanie Fontaine

LES ALGUES VERTES NE SONT PAS UNE FATALITÉ ET NOUS DEVONS LES COMBATTRE PLUS QUE JAMAIS !

Patrice PERROT

- ▶ Député LaREM de la Nièvre
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



A

la suite de la mission d'information sur la prolifération des plantes invasives que j'ai mené au cours de l'année 2021 avec ma collègue députée Nadia Essayan, nous avons souhaité prolonger notre réflexion sur les espèces invasives végétales, notamment aquatiques pour mieux comprendre leurs impacts sur la biodiversité. En somme, tous les territoires français, en métropole et en Outre-mer, sont confrontés à l'introduction ou à la prolifération de nouvelles espèces végétales.

« Hélas, les institutions et les associations n'échangent pas nécessairement entre elles et ne disposent pas des mêmes bases de données »

Nous nous sommes cependant concentrés sur la région Bretagne qui, sur le sujet des algues vertes, a su depuis plus de dix ans déployer un plan d'action piloté conjointement par l'État et les collectivités territoriales. Hélas, les institutions et les associations n'échangent pas nécessairement entre elles et ne disposent pas des mêmes bases de données.

Lors de nos auditions, le lien entre les acteurs de recherche et d'observation de terrain, et les acteurs publics chargés de la politique de prévention et de lutte est apparu comme variable, et mériterait d'être renforcé. Le manque de moyens financiers et humains est également mis en avant pour expliquer les difficultés d'animation et de mise en réseau.

Nous avons donc établi une liste de propositions pour une gouvernance ambitieuse :

1. L'expertise et l'engagement des acteurs de terrain doivent être reconnus : la maîtrise des plantes invasives ne pourra

se faire sans eux. Les représentants du monde associatif et professionnel doivent être étroitement consultés dans la hiérarchisation des actions à mener, notamment à travers leur participation aux instances de gouvernance.

2. En janvier 2022, le ministère de la Transition écologique a ouvert à consultation un plan d'actions pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ce plan vise à « bloquer les Espèces exotiques envahissantes (EEE) à l'extérieur du territoire ou à garder le contrôle le plus longtemps possible pour rester en mesure d'éradiquer les EEE ». Bien que chaque action présente une visée opérationnelle et fait l'objet de mesures concrètes, elles devront être déclinées régionalement afin de fédérer une communauté autour de la lutte contre ces plantes invasives.
3. Nous avons aussi estimé que l'État, par l'intermédiaire des DREAL et des DDTM, doit jouer un rôle central dans la prévention. Les services déconcentrés de l'État devraient renforcer leurs actions de coordination et de supervision. S'agissant du volet curatif, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) devraient être les entités en charge des actions d'arrachage et de réhabilitation d'espaces, eu égard à leur connaissance de l'écosystème local. Le choix d'un pilotage conjoint entre l'État et les collectivités territoriales ne doit pas se faire au détriment de la lisibilité. Il est nécessaire de désigner un expert de haut niveau interdépartemental sur les invasions biologiques.
4. Le centre de ressources EEE est coordonné par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Office français de la biodiversité. Nous avons enfin estimé indispensable de faire monter en compétence le centre EEE en allouant des moyens humains et financiers supplémentaires, afin de mener un réel travail d'analyse et de recherche sur les expériences de gestion. ●



© Assemblée nationale

LA MÉTHODOLOGIE INNOVANTE DE LA FRANCE CONTRE LES ALGUES VERTES EST À ÉTENDRE AUX AUTRES ESPÈCES !

Nadia ESSAYAN

- ▶ Députée Modem et Démocrates apparentés du Cher
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Co-rapporteuse de la mission d'information flash sur l'impact des plantes aquatiques invasives sur la biodiversité
- ▶ Conseillère régionale du Centre-Val de Loire



animales ou végétales. Ceci est nécessaire notamment dans nos Outre-mer qui possèdent la plupart de notre biodiversité.

Quelle est donc cette méthode ? C'est une approche inclusive à travers les différents « Plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) », où chaque acteur du territoire a un rôle et des moyens alloués. Le plus intéressant dans ces PLAV, ce sont leurs évolutions qui se tournent vers une ouverture de plus en plus forte aux différents acteurs pour en faire des plateformes d'acteurs.

« Vivre avec la nature, c'est la préserver, la connaître, la mettre en valeur comme le veut la Commission européenne, mais aussi la réparer quand nous avons commis des dégâts ! »

Tout est bon mais à petites doses ! Cette phrase si connue s'applique à l'alimentation mais aussi à notre biodiversité. Si la Commission européenne veut promouvoir les algues et leurs utilisations, elles peuvent menacer notre littoral quand elles sont présentes en trop grande quantité. Cette prolifération s'explique par le fait que le changement climatique impacte lourdement nos espaces conduisant à la fermeture et à la réduction des eaux dans les baies, à de nouvelles conditions météorologiques et à l'apport excessif en nitrates. La déréglementation climatique est véritablement la cause principale de la prolifération des invasives combinée à des comportements individuels dangereux de la part des habitants et des pratiques inadaptées des agriculteurs.

Lors des deux missions parlementaires sur les plantes invasives, dont j'ai été co-rapporteuse, nous avons pris en exemple la manière dont notre pays s'est doté d'une stratégie innovante de limitation de la sur-prolifération des algues. Nous demandons, maintenant, que cette approche soit étendue à l'ensemble des espèces invasives

Si le premier PLAV de 2010 à 2015 a été marqué par sa verticalité étatique, il en a été tout autrement du PLAV 2017 à 2021. Le comité de pilotage du plan a été ouvert aux élus locaux et aux représentants agricoles et associatifs. Si le troisième PLAV en préparation reprend les acquis du précédent, il serait bon qu'il soit encore plus ouvert et que les acteurs locaux aient un véritable pouvoir de décision. On pourrait s'inspirer des parlements de la mer des régions littorales françaises dont les décisions ne sont plus un simple avis consultatif et dont le poids est de plus en plus important.

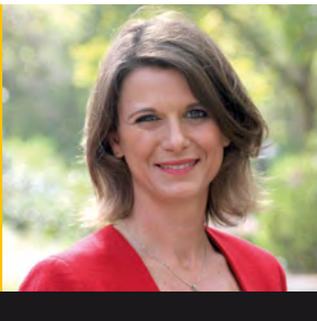
Vivre avec la nature, c'est la préserver, la connaître, la mettre en valeur comme le veut la Commission européenne, mais aussi la réparer quand nous avons commis des dégâts ! Avec Patrice Perrot mon co-rapporteur, nous sommes vigilants à l'intégralité de cette approche et nous la défendrons pour toutes les espèces dont l'expansion trop forte devient un danger pour notre biodiversité ●



POURSUIVRE LES EFFORTS CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES VERTES

Laurianne ROSSI

- ▶ Députée LaREM des Hauts-de-Seine
- ▶ Questeuse de l'Assemblée nationale
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



La prolifération d'algues vertes sur les côtes bretonnes constitue un véritable danger sanitaire et environnemental depuis plusieurs décennies. Cette prolifération résulte des rejets de nitrates issus des épandages d'engrais fertilisants dans les sols, qui contaminent ensuite les cours d'eau. Pendant longtemps, l'État n'a pas pris toute la mesure de cette pollution toxique.

En tant que rapporteure de l'action « Eau et agriculture en Bretagne » du projet de loi de Finances 2022, j'ai pu contrôler les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau dans la région, et mesurer l'engagement du gouvernement comme des services de l'Etat sur le sujet. Les crédits de cette action s'articulent principalement depuis 2010 autour d'un plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) qui comprend :

- un volet préventif finançant des projets de territoire visant à limiter les rejets d'azote et de phosphore dans huit baies ;
- un volet curatif soutenant les communes pour le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes ;
- un volet scientifique encourageant l'amélioration de la connaissance sur des algues vertes.

Un premier plan a été établi de 2010 à 2017, mais dont le pilotage trop limité et les objectifs trop flous ont conduit à l'élaboration, en 2017, d'un second PLAV. Ce deuxième plan a été évalué par un rapport de la Cour des Comptes en fin d'année 2021. Ce rapport estime que les objectifs manquent encore de précisions et que la politique menée doit être évaluée dans la durée.

« Il apparaît nécessaire d'instaurer une éco-conditionnalité aux aides octroyées aux filières agroalimentaires, avec des engagements précis et exigeants, pour mieux prévenir les fuites d'azote et garantir l'implication de ces acteurs dans la lutte contre la prolifération des algues »

En tant que rapporteure, j'ai tenu à interroger les ministères concernés (Ecologie, Santé, Outre-mer) sur les perspectives d'actions au regard de ces recommandations de la Cour des Comptes. Ces observations avaient été anticipées et un travail déjà engagé pour y répondre. Ainsi, un arrêté modifiant le 6e programme d'action régional était en cours d'adoption et a été publié le 18 novembre 2021. Il prévoit notamment un contrôle accru des fuites de nitrates dans les sols par la définition d'un seuil d'alerte et de mesures correctives en cas de dépassement, ainsi que l'élargissement des bandes enherbées autour des cours d'eau pour les préserver du risque d'écoulement. Par ailleurs, le PLAV2 sera prolongé jusque fin 2022 et sera relayé par un troisième PLAV, et des dispositifs ciblant les algues vertes seront intégrés dans la PAC 2023-2027.

Il convient de saluer la détermination commune à lutter durablement contre le phénomène de prolifération des algues vertes. Néanmoins, j'identifie deux pistes d'amélioration qui me semblent prioritaires. Il apparaît nécessaire d'instaurer une éco-conditionnalité aux aides octroyées aux filières agroalimentaires, avec des engagements précis et exigeants, pour mieux prévenir les fuites d'azote et garantir l'implication de ces acteurs dans la lutte contre la prolifération des algues. Par ailleurs, je crois essentiel de renforcer les contrôles de l'État pour s'assurer de la bonne application de la réglementation.

Nous devons être collectivement à la hauteur de cet enjeu sanitaire et environnemental, et intensifier nos efforts contre cette pollution. A cet égard, la meilleure gouvernance instaurée dans le cadre du PLAV2 est à même de garantir le maintien d'un dialogue plus constructif entre tous les acteurs, et de permettre la poursuite et la réussite des actions engagées. ●



ALGUES MARINES : UN FORMIDABLE DÉFI NOUS ATTEND

Philippe FOLLIOT

- ▶ Sénateur UC du Tarn
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux Outre-mer
- ▶ Membre du Conseil consultatif des TAAF



Malheureusement, ce qui nous vient le plus directement à l'esprit lorsque l'on parle d'algues est leur aspect négatif. Nous pensons aux algues vertes qui envahissent les côtes bretonnes chaque année et pour lesquelles l'État vient d'annoncer un plan quinquennal de 10 millions d'euros par an visant à aider les agriculteurs bretons à diminuer leurs rejets de nitrate. Nous pensons peut-être un peu moins aux mers de « sargasses » qui envahissent désormais la Caraïbe, les Golfe du Mexique et de Guinée, et qui pourraient poser à terme un certain nombre de problèmes avec les gaz issus de leur dégradation, le transport de parasites ou d'espèces envahissantes.

De fait, l'aspect positif de l'algue est bien souvent ignoré et ses potentialités minorées. Parler d'« algues », c'est mettre dans le même panier des dizaines de milliers d'espèces avec des centaines d'utilisations différentes dans divers domaines, tels que l'alimentation humaine (les pays asiatiques ont intégré les algues dans leur consommation depuis plusieurs siècles déjà), l'alimentation du bétail, mais également la pharmacopée ou encore l'énergie avec des perspectives prometteuses.

Les mers d'algues brunes (ou sargasses) sont autant de problèmes pour le maintien de certaines activités, que de solutions aux grands problèmes de notre siècle. Des études ont cherché à montrer que certains micro-organismes présents dans ce qui deviendraient alors de véritables « mines à ciel ouvert » seraient impliqués dans la production de méthane. Enfin, il ne faut pas oublier que les algues marines sont des acteurs essentiels dans la préservation du climat. Les micro-algues, par l'absorption du gaz carbonique et la production d'oxygène, permettent un renouvellement continu de l'oxygène et un stockage du carbone au fond des océans.

D'autres utilisations des algues marines sont envisageables pour l'hygiène quotidienne, la fabrication de biomatériaux, l'exploitation des molécules à intérêt industriel, le cosmétique, les

compléments alimentaires, l'aquaculture ou encore pour d'autres cultures en tant qu'alternative aux intrants chimiques dans les productions végétales terrestres, d'autant que c'est évidemment un produit éminemment naturel. Ce qui frappe, c'est le retard que prend la France au regard de l'immense potentiel que ces algues représentent.

Ne dit-on pas assez régulièrement que la France détient le deuxième domaine maritime mondial grâce à ses nombreux territoires d'Outre-mer qui, il faut le rappeler, baignent dans tous les océans du monde et goûtent aux mers chaudes et tempérées comme aux mers froides de l'Atlantique Nord ou des Terres australes et antarctiques ? A ne rien faire, nous passons collectivement à côté de la diversité des espèces et de leur potentiel. Pense-t-on par exemple que des chercheurs travaillent dans le domaine du biomimétisme avec une algue (l'algue rouge *Delisea pulchra*) qui pourrait s'avérer très utile dans le domaine des peintures antisalissure (antifouling) des navires ? Imagine-t-on qu'une société japonaise travaille actuellement à un dispositif filtrant les microplastiques ?

« De fait, l'aspect positif de l'algue est bien souvent ignoré et ses potentialités minorées »

Les scientifiques considèrent qu'au moins 50 % - cela peut même grimper jusqu'à 90 % - des espèces marines sont encore à découvrir, dans les grands fonds marins notamment. Un formidable défi de la connaissance conjugué à des opportunités économiques se dessine ainsi à côté de l'impérieux problème climatique.

L'Outre-mer français constitue la pointe avancée de ce défi en recouvrant la majeure partie de la zone économique exclusive française, où pourrait s'implanter un ensemble de projets novateurs. Nous ne pouvons que saluer les initiatives telles que celle de Tara Océans qui avec sa goélette « Tara » organise un certain nombre d'expéditions tout autour du globe en collaboration avec des scientifiques de nombreuses institutions dans le monde. ●



LA RÉHABILITATION DE L'ÉTANG DE BERRE PASSE PAR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ALGUES

Jean-Marc ZULESI

- ▶ Député LaREM des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Deuxième plus grand étang d'eau salée d'Europe, rassemblant sur ses bords près de 300 000 citoyennes et citoyens, l'étang de Berre est le joyau de ma circonscription et de notre territoire. Aux côtés des élus et acteurs du territoire, j'ai souhaité dès le début de mon mandat dépasser les clivages partisans pour avancer concrètement sur sa réhabilitation.

Le 18 septembre 2019, la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale lançait une mission d'information portant sur la réhabilitation de l'étang de Berre. Ainsi, pour la première fois, le sujet était élevé au rang de problématique nationale. Cette mission transpartisane, j'en ai été le rapporteur aux côtés de ses deux présidents, députés du bord de l'étang, Éric Diard et Pierre Dharréville.

Pendant un an, nous avons travaillé pour construire le meilleur plan possible pour sauver l'étang : consultation citoyenne, visites sur le terrain, échanges avec les élus locaux... A la suite de ces travaux, nous avons effectué 20 propositions présentées à la ministre Barbara Pompili, en janvier 2021. Parmi ces propositions, nous préconisons notamment le développement de filières de traitement des algues, la plantation de Zostères et l'implantation de coquillages autour de notre étang. Parce que la nature possède ses propres solutions, nous pouvons nous en saisir pour redonner de l'oxygène à nos fonds marins.

L'étang de Berre est peuplé d'ulves, des algues vertes qui doivent être ramassées et traitées pour éviter leurs effets indésirables. Si notre territoire ne souffre pas de marées vertes quasi quotidiennes comme en Bretagne, il est néanmoins sujet à des marées aléatoires

et la valorisation des algues doit être étudiée pour préserver notre biodiversité. En effet, les ulves tendent à éclipser les autres plantes aquatiques, particulièrement les zostères, en réduisant la place et la lumière disponibles. De plus, lorsqu'elles s'échouent et se décomposent, elles produisent de l'hydrogène sulfuré, potentiellement dangereux pour la santé.

Pourtant, les solutions existent et elles sont nombreuses ! Les algues ont de multiples vertus et peuvent être utilisées en épandage sur des surfaces agricoles, pour la création de plastique biosourcé et même de biocarburant. Elles ont l'avantage de ne pas avoir de saisonnalité et peuvent se reproduire extrêmement rapidement. La création d'une filière de valorisation de cette richesse naturelle est donc bénéfique à la fois pour la biodiversité et pour l'économie : la récupération et la transformation des algues sont une démarche vertueuse qui crée de l'emploi local. C'est là toute l'économie bleue voulue et défendue par l'Union européenne dans le Pacte Vert, celle dans laquelle la protection de l'environnement et les activités économiques vont de pair.



« Parce que la nature possède ses propres solutions, nous pouvons nous en saisir pour redonner de l'oxygène à nos fonds marins »

En agissant pour préserver l'étang, nous créons un véritable écosystème économique, une filière bleue qui participe à l'économie sociale et solidaire, et crée des emplois tout en préservant notre territoire. C'est la généralisation de ces méthodes de co-construction et de valorisation de la biodiversité qui créera demain les conditions d'une transition écologique réussie sur tout le territoire. ●

LES ÉCHOUAGES MASSIFS D'ALGUES SARGASSES AUX ANTILLES DOIVENT POUVOIR ÊTRE RECONNUS COMME CATASTROPHES NATURELLES

Catherine CONCONNE

- ▶ Sénatrice socialiste, écologiste et républicain de la Martinique
- ▶ Membre de la commission des Affaires sociales
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective



Depuis 2011, les Antilles et, plus largement, tout le bassin caribéen, doivent faire face à des échouages d'algues sargasses d'une ampleur inédite. Cette algue brune est présente depuis longtemps dans la mer des Caraïbes mais elle prolifère depuis une dizaine d'années pour des raisons multiples et encore insuffisamment connues : réchauffement climatique, ruissellement d'engrais agricoles, variation des courants...

Ce phénomène impacte durement les habitants, les entreprises et les communes du littoral. En effet, en s'échouant sur les plages, les algues sèchent et dégagent du sulfure d'hydrogène, un gaz nauséabond à l'odeur insoutenable qui peut avoir, en cas de concentration importante, des effets nocifs sur la santé : troubles respiratoires et conjonctifs notamment. C'est donc un sujet de préoccupation sérieux pour les riverains et les pouvoirs publics.

Les conséquences économiques sont également lourdes dans la mesure où la présence trop importante d'algues nuit au travail des pêcheurs ainsi qu'à l'activité des restaurants et des établissements touristiques situés à proximité des plages. Le gaz endommage, en outre, tous les appareils électroménagers, imposant aux habitants des littoraux d'en changer régulièrement.

Un travail considérable est mené par les communes touchées qui se mobilisent pour ramasser quotidiennement les algues ou les maintenir au large avec des barrages mais c'est une tâche coûteuse et complexe (il ne faut pas détruire l'environnement et certaines zones sont difficilement accessibles) pour des municipalités qui ont peu de moyens. L'État a dégagé 2,5 millions sur le budget 2022 pour leur venir en aide, ce qui était nécessaire mais insuffisant.

A moyen terme, il faut impérativement travailler sur les transformations possibles de ces algues car leur stockage devient également problématique. Des pistes existent en agriculture ou dans la construction, elles doivent être développées et accompagnées. Je tiens à saluer les travaux menés par le Centre hospitalier universitaire de Martinique comme par l'université des Antilles qui nous permettront de mieux comprendre la multiplication des sargasses et leurs effets et usages potentiels.

A court terme, en revanche, l'important, au-delà du ramassage, est de pouvoir indemniser les victimes qui se trouvent aujourd'hui sans recours. C'est pourquoi j'ai porté un amendement ayant pour but de permettre aux échouages massifs de sargasses d'être reconnus comme étant des catastrophes naturelles. Mon amendement a été adopté deux fois au Sénat (lors de l'examen de deux propositions de loi visant à réformer le régime des catastrophes naturelles) mais il n'a malheureusement pas perduré lors de l'adoption définitive du dernier texte en décembre 2021.

Cet amendement et son accueil favorable par le Sénat ont néanmoins ouvert une brèche : oui, les échouages d'algues sargasses sont un phénomène naturel et, oui, leur intensité leur confère le caractère de « catastrophe ». J'ai donc bon espoir que nous puissions faire évoluer la législation car il n'est pas admissible de laisser les victimes livrées à elles-mêmes.

Les arguments contre mon amendement ont mis en lumière la difficulté de faire reconnaître un phénomène nouveau comme étant une catastrophe naturelle. La récurrence des échouages m'a également été opposée mais, à mon sens, cet argument n'est pas recevable en tant que tel car les pluies sont également récurrentes, tout comme les cyclones et les sécheresses...

Ce qu'il faut, c'est déterminer le seuil d'intensité au-delà duquel un échouage ou une succession d'échouages d'algues sargasses serait considéré comme suffisamment important pour être considéré comme relevant du régime des catastrophes naturelles. Je continuerai mon combat en ce sens, nous le devons aux nombreuses victimes qui sont à ce jour totalement démunies face à ce phénomène. ●



« A moyen terme, il faut impérativement travailler sur les transformations possibles de ces algues car leur stockage devient également problématique »

LES ALGUES VERTES, TRISTES INDICATRICES D'UNE AGRICULTURE QUI NE RESPECTE PAS LA MER !

Benoît BITEAU

- ▶ Député européen français
- ▶ Membre du groupe des Verts / Alliance libre européenne
- ▶ Vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement européen



Symbole de la qualité du lien entre la terre et la mer, les algues sont indispensables à notre vie sur Terre en produisant 50 % de l'oxygène que nous respirons. Elles restent pourtant le parent pauvre de nos politiques publiques. En situation de présence de pollution provoquée par l'agriculture, elles sont aussi l'illustration probante qu'aucune des directives européennes majeures - la directive nitrates et la directive cadre sur l'eau (DCE) - ne sont respectées. Il est insupportable de voir le même scénario se répéter chaque année depuis des décennies : les marées vertes sur les côtes françaises à la période estivale. Le laisser faire des gouvernements successifs, malgré les multiples menaces sur la santé, la biodiversité et le climat que provoquent cette invasion, est inadmissible.

Depuis 2000, la DCE est censée protéger nos eaux pour qu'elles atteignent toutes un bon état écologique au niveau qualitatif et quantitatif. Vingt-deux ans après, seulement 40 % des masses d'eau de surface de l'Union européenne (UE), qui finissent par rejoindre la mer, sont parvenues à être en bon état. Pourquoi tant de médiocrité ? C'est parce qu'existe une absence criante de volonté politique dans les instances gouvernementales et européennes pour modifier le modèle agricole productiviste.

À la fin de la Première guerre mondiale, les engrais azotés de synthèse ont commencé à être utilisés massivement pour augmenter

les rendements agricoles des plantes. Si, comme l'ensemble des êtres vivants, elles ont besoin d'azote pour se développer, les engrais azotés chimiques sont issus de la fixation artificielle de l'azote atmosphérique. L'UE consomme plus de 10 millions de tonnes d'azote sous forme d'engrais de synthèse chaque année. La France est en tête avec plus de 2 millions de tonnes. Par lessivage des sols, l'azote et le phosphore qui composent ces fertilisants se retrouvent dans nos cours d'eau, nos nappes phréatiques, nos estuaires et nos océans. De Dieppe à Oléron, la réaction est la même : une production massive d'algues vertes, ce qui entraîne une diminution très importante de la biodiversité, des dépôts de matières organiques et leur fermentation qui dégagent cet hydrogène sulfuré potentiellement mortel pour les êtres vivants.

La directive nitrates est en vigueur depuis 1991. Elle cherche à réduire les pollutions induites par les épandages de fertilisants azotés, y compris les lisiers. Le lobby porcin en Bretagne a tout mis en œuvre pour saboter l'application effective de cette réglementation. L'échec est là. La déclinaison au niveau français

« L'unique solution réside dans le changement de notre modèle agricole »

de cette directive est le plan d'action national nitrates (PAN). Nous en sommes au septième et aucune amélioration notable n'est à noter. Rien. L'argent public finance évidemment ces programmes qui n'ont pas les moyens de leur ambition.

L'unique solution réside dans le changement de notre modèle agricole. L'hyperfertilisation de nos sols aboutira toujours à l'invasion nuisible des algues vertes. Sans contrôle ni application effective des directives européennes par les États membres, rien ne changera. Les sanctions européennes doivent être dissuasives. Réduire le cheptel, soutenir le développement massif de l'agriculture biologique, conditionner réellement les aides publiques à

des modèles agroécologiques, restaurer les zones humides... sont l'unique voie à emprunter pour préserver l'avenir des activités primaires en mer, comme la pêche ou la conchyliculture, pour rendre nos plages à ses baigneurs et baigneuses, pour préserver l'écosystème marin et ses nombreuses ressources, et permettre ainsi aux autres algues bénéfiques pour nos écosystèmes et notre santé de s'épanouir. Le tir de barrage de la FNSEA contre la stratégie de la Ferme à la Fourchette montre à quel point la mobilisation des citoyennes et des citoyens reste nécessaire pour améliorer la situation. ●



TRIBUNES

REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE DEPUIS 2017 RESTENT À ANALYSER

Perte de vitalité, asphyxie... Cela fait plus de trente ans déjà que le phénomène gangrène les centres des bourgs ruraux, petites voire moyennes villes de France, et depuis au moins le milieu des années 2010 qu'une prise de conscience s'est opérée avec des tentatives pour y remédier. Avec plus ou moins de succès ! Les facteurs de ce déclin sont multiples : les logements comme les commerces, dont les loyers peuvent être élevés par rapport à la périphérie, ne sont plus forcément adaptés à la demande, car ils ne répondent pas toujours aux besoins, en termes de surface, d'accessibilité, avec des problèmes liés par exemple au stationnement, alors que la voiture reste le moyen de transport le plus courant. À cela s'ajoutent le recul de l'industrie et des accès aux soins, la fermeture de services publics, l'essor du e-commerce... en plus du développement des grandes surfaces en zones périurbaines, depuis belle lurette !

Les politiques conduites par l'Etat pour inverser la tendance sont d'ordre fiscal, comme le dispositif « Denormandie ancien », prolongé jusqu'en 2023, qui a vocation à inciter, via une réduction d'impôt, les investisseurs à restaurer un logement vide, ancien et dégradé, avant de le louer. Surtout, des financements publics sont débloqués dans le cadre de plusieurs plans ou programmes : le plan Action Cœur de ville (ACV), lancé en 2017 et maintenu jusqu'en 2026, à destination de plus de 200 villes moyennes dans tout le territoire métropolitain et ultramarin ; le programme Petites villes de demain, initié en 2019 avec le Plan de Relance pour 6 ans, pour les communes de moins de 20 000 habitants. Pour quelle efficacité ? Même si « le contexte de la pandémie complique pour partie leur mise en œuvre », le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) appelle, dans un avis rendu l'an dernier, à ce qu'un bilan soit effectué pour mesurer les effets de ces actions. Cela tombe bien : au Sénat, une mission de contrôle sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs vient de lancer ses premières auditions, afin d'évaluer justement leur efficacité au cours du premier quinquennat d'Emmanuel Macron !

Stéphanie Fontaine



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA REVITALISATION DE NOS CŒURS DE VILLE ?

Rémy Pointereau

- ▶ Sénateur LR du Cher
- ▶ Vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ 1er vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Conseiller régional du Centre-Val de Loire



Sonia de La Provôté

- ▶ Sénatrice UC du Calvados
- ▶ Secrétaire de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
- ▶ Vice-présidente de l'OPECST



Serge Babary

- ▶ Sénateur LR d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Président de la délégation sénatoriale aux entreprises



Gilbert-Luc Devinaz

- ▶ Sénateur socialiste, écologiste et républicain du Rhône
- ▶ Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- ▶ Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises



La dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs a longtemps été un phénomène sous-estimé, voire nié par les pouvoirs publics. Pendant des années, ces derniers ont fermé les yeux, largement paralysés par le fatalisme et ligotés par une interprétation excessive de nos principes constitutionnels ainsi que des textes européens.

La fermeture progressive des commerces des centres a rendu la dévitalisation visible par tous. Elle dissimulait une réalité bien plus profonde marquée par la dégradation de l'habitat, la fuite des équipements et des services du quotidien, ou encore la diminution de la population et sa paupérisation.

C'est pourquoi le Sénat s'était saisi, en 2017, de ce sujet qui touche non seulement à l'économie, à l'emploi, au logement mais aussi à l'équilibre des territoires, au lien social et à l'identité de notre pays. Il ne s'agit donc pas seulement d'une affaire de commerce, d'entreprises ou de concurrence, mais bien d'un enjeu de société. Et cet enjeu n'est rien moins que notre conception de la ville et du lien social. Veut-on la pérennité de la ville à l'europpéenne, avec un centre, lieu de vie sociale, citoyenne, culturelle, religieuse... bref, un lieu de vie collective et d'identité ? Ou veut-on des cités-dortoirs reliées à des périphéries commerciales par des infrastructures certes performantes mais déshumanisées ?

Le Sénat, co-législateur et représentant constitutionnel des collectivités locales, a, dès 2017, tiré la sonnette d'alarme pour susciter une prise de conscience collective. Le travail de notre assemblée, mené par Remy Pointereau et Martial Bourquin, a ainsi abouti à une proposition de loi portant pacte national pour la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, adoptée à l'unanimité par le Sénat en juin 2018, chose suffisamment rare pour être signalée ! De nombreuses dispositions votées au Sénat ont trouvé place dans la loi ELAN du 23 novembre 2018 puis dans les programmes gouvernementaux de revitalisation dénommés « Action cœur de ville » (ACV) et « Petites villes de demain » (PVD). Pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ces programmes ont été lancés respectivement en décembre 2017 et octobre 2020.

Mais le travail parlementaire ne s'arrête pas au vote de la loi. Encore faut-il mener un travail rigoureux d'évaluation quelques années après. Insistons sur ce point : l'évaluation doit être au cœur de l'action du Parlement. Rappelons à cet égard que l'article 24 de la Constitution définit les missions qui sont confiées aux assemblées : « le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques. ». Ces trois fonctions sont complémentaires. Il n'est pas de bonne législation, ni de contrôle approfondi sans une évaluation pertinente des politiques publiques. C'est dire tout l'enjeu qui s'attache à cette mission d'évaluation que nous menons actuellement au Sénat et dont le rapport doit être publié à la fin septembre.

L'évaluation doit permettre d'établir si les résultats d'une politique publique sont conformes aux objectifs attendus et si les impacts sur la population visée sont conformes à ses besoins. Cette démarche correspond ainsi à l'appréciation de l'efficacité de l'action publique. Un niveau plus exigeant consiste à évaluer l'efficacité de la politique publique, c'est-à-dire son ratio résultats / ressources. En d'autres termes, l'efficacité consiste à analyser s'il n'aurait pas été possible d'atteindre les mêmes résultats mais avec des ressources moindres (coût, personnel...).

Nous étions conscients que l'évaluation des politiques publiques n'était pas assez intégrée dans notre « logiciel » mais ce constat nous est apparu avec encore plus de vigueur lors des nombreuses auditions menées par notre mission de contrôle sur la revitalisation, depuis son lancement en février dernier. En conséquence, il nous appartient de faire émerger une culture véritable et partagée de l'évaluation dans notre pays. C'est une nécessité qui garantit l'efficacité de l'action publique.

Naturellement, nous devons prendre en compte les évolutions qui sont intervenues depuis cette période. Nous pensons en particulier à l'essor considérable des dark stores, tendance accentuée par la crise sanitaire. Le Gouvernement vient d'ailleurs de mettre à disposition des élus locaux un guide pour clarifier le cadre juridique du « quick commerce » et leur donner les moyens de favoriser un développement équilibré de cette nouvelle forme de commerce¹. L'essor du e-commerce et de la « ville sans vitrines » doit-il conduire à des adaptations législatives ou, au contraire, les documents d'urbanisme suffisent-ils, à droit constant, pour assurer la régulation de cette nouvelle activité économique ? Ce sujet, qui préoccupe de nombreux élus locaux, est au cœur de nos travaux. Plusieurs pays voisins, comme l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas ou le Royaume uni recourent aux outils d'urbanisme pour mieux protéger leurs centres que nous.

Nous sommes également conscients qu'évaluer la loi ELAN suppose aussi d'examiner les effets escomptés de la règle « zéro artificialisation nette », créée par la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2020. Ce nouveau dispositif pose un principe général d'interdiction de création ou extension de projets d'équipement commercial qui engendreraient une artificialisation des sols. Conçue à des fins de développement durable, cette règle de non-artificialisation peut-elle contribuer à un opportun rééquilibrage

centre/périphérie en limitant les implantations commerciales dans les entrées de villes ? Les exigences de protection de l'environnement peuvent-elles servir celles de l'aménagement du territoire ? Ces questions sont naturellement placées au cœur de notre réflexion.

Enfin, la crise sanitaire que nous venons de traverser n'est pas non plus sans conséquence sur notre perception de notre cadre de vie. Un mouvement de défense des petites villes et des villes

moyennes émerge, à rebours du « tout métropolisation ». La ville devient lieu de vie et de plaisir, et l'environnement humain, urbain et paysager est tout aussi important que le logement lui-même.

D'une manière générale, nous n'ignorons pas que notre œuvre d'évaluation est jugée prématurée par certains puisque tant les conventions « opération de revitalisation des territoires » (ORT) que les programmes

ACV et PVD ont une existence très récente. Pour autant, nous considérons qu'une première évaluation est indispensable. Après les effets d'annonce consécutifs au vote de la loi ELAN, qu'en est-il sur le terrain ? Notre volonté politique, traduite dans la loi, a-t-elle concrètement été suivie d'effet ? Quelles sont les attentes des élus et les premières difficultés rencontrées ? Il nous appartient à présent, trois ans et demi après le vote de la loi, de regarder à nouveau ce sujet essentiel. En d'autres termes, il s'agit pour nous de réaliser le « service après vote ». Et d'écrire le rapport à l'encre du terrain.

À mi-parcours de notre travail, nous avons acquis la conviction qu'il faut continuer d'agir pour enrayer le mouvement de fragilisation de nos centres-villes et centres-bourgs. La loi de 2018 a créé une dynamique : donnons-lui un nouvel élan. ●

¹ Guide rendu public le 18 mars 2022 : <https://www.economie.gouv.fr/urbanisme-guide-elus-locaux-regles-quick-commerce>



LES MOYENS POUR REVITALISER NOS CENTRES-VILLES ET BOURGS RESTENT INSUFFISANTS

Martine BERTHET

- ▶ Sénatrice LR de la Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques du Sénat
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises



Pendant trop longtemps et malgré les nombreuses alertes des élus locaux, l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes a été négligée, entraînant une dévitalisation alarmante. Pourtant, les symptômes de cette perte de vitalité ne nous sont pas étrangers : progression constante de la vacance commerciale due à la concurrence des grandes surfaces en périphérie, dégradation du bâti, difficultés de stationnement et d'accessibilité, déclin démographique et paupérisation de la population, disparition des services du quotidien...

Bien sûr, à l'échelle locale, des solutions existent mais se révèlent souvent insuffisantes. Ces cinq dernières années, les programmes nationaux « Action cœur de ville » (ACV) et « Petites villes de demain » (PVD) ont été mis en œuvre. Cependant, les moyens qui leur sont alloués restent limités. Par exemple, en Savoie, le programme PVD a couvert à peine deux tiers des communes cibles ; le département a alors fait le choix d'accompagner celles qui n'ont pu en être bénéficiaires.

Au niveau législatif, la loi 3DS, bien qu'en deçà des attentes, prévoit de faciliter la signature des Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) par les communes rurales et d'en renforcer l'efficacité. Nous pouvons également espérer que l'objectif de

zéro artificialisation nette prévue dans la loi Climat & Résilience ait comme effet positif la réappropriation des centres-villes et centres-bourgs, en conséquence de la diminution de l'étalement urbain et de la périurbanisation. Enfin, quelques initiatives se sont développées, des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des associations, comme le programme 1000 Cafés lancé par le groupe SOS en 2019 pour redynamiser les villages de moins de 3 500 habitants en y implantant des cafés. Tout cela va, certes, dans le bon sens, mais les résultats restent disparates et instables.

En 2017, mes collègues sénateurs Rémy Pointereau et Martial Bourquin ont remis un rapport auquel j'ai participé, qui a donné lieu à la proposition de loi portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Cette proposition a été votée par le Sénat puis transmise à l'Assemblée nationale... Sans suite. Quelques dispositions ont cependant été reprises dans la loi ELAN de 2018. Ce Pacte prévoyait des mesures fortes comme la réduction de la fiscalité en centre-ville, un nouveau système de régulation des implantations de grandes surfaces et la modernisation du commerce de détail. Sur ce dernier sujet, les sénateurs Bruno Belin et Serge Babary ont rendu récemment un rapport pour le soutien au commerce en milieu rural.

Aujourd'hui, à travers une mission de contrôle, les délégations aux Entreprises et aux Collectivités territoriales se sont pleinement emparées de cette nécessaire évaluation des politiques publiques de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Dans ce cadre, les élus locaux ont été consultés pour faire remonter leurs perceptions de terrain. Les conclusions de ce travail sont attendues en septembre. Nous avons donc toutes les clés en main pour apporter une réponse structurelle et durable à la perte de vitalité de nos centres-villes et centres-bourgs. Nos efforts doivent converger dans ce sens, il en va de l'identité et de l'équilibre économique et social de nos territoires. ●



« Tout (...) va, certes, dans le bon sens, mais les résultats restent disparates et instables »

UN CHANGEMENT DE PARADIGME DANS LA CONDUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANÇAIS

Patricia SCHILLINGER

- ▶ Sénatrice RDPI du Haut-Rhin
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation



La dévitalisation des centres-villes est un phénomène, sous-estimé pendant longtemps, et causé par plusieurs facteurs : déprise démographique, forte périurbanisation, essor du commerce électronique... Remis en lumière par la crise des Gilets jaunes, il a nourri le sentiment d'abandon, voire d'exclusion, qui touche certains Français.

Honorer la promesse républicaine, avec des politiques conçues depuis les territoires

C'est à ce sentiment que le président de la République a souhaité répondre dès la première Conférence nationale des territoires, en faisant de l'égalité des territoires l'une des grandes priorités nationales. En adéquation avec cette promesse républicaine d'égalité, plusieurs dispositifs ont depuis été mis en œuvre pour les territoires, augurant tous d'un changement de paradigme dans la conduite des politiques publiques locales.

A partir d'un diagnostic participatif, les élus locaux sont ainsi invités à concevoir sur le plus long terme des politiques publiques

locales, transversales, cousues main pour leur territoire. A cette fin, les collectivités locales et leurs élus disposent d'un véritable arsenal anti-fractures leur permettant de définir, selon l'échelon choisi, l'action la plus pertinente.

Les programmes Actions Cœur de ville et Petites villes de demain, pilotés par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, visent notamment à améliorer les conditions de vie des habitants, en restaurant les fonctions de centralité, en confortant le rôle moteur de ces villes dans le développement des territoires alentour, sur plusieurs axes : habitat, commerce, développement économique, mobilité, offre de services publics, digital, etc.

Dans le même temps, les mesures fiscales telles que les exonérations de CFE, CVAE et TFPB, proposées dans les dispositifs "zones de revitalisation des commerces" ou "zones de revitalisation des centres-villes" favorisent le maintien et la création d'entreprises commerciales dans les territoires les plus ruraux.

« Ce qui se joue au travers de la question de la vitalité de nos centres-villes, c'est le choix du modèle que nous souhaitons : une ville propice aux échanges, où se nouent toutes les solidarités pour tous les Français »

Par ailleurs, d'autres dispositifs, qui ne relèvent pas de programmes spécifiques, participent à la redynamisation de nos centres-villes. Il en va ainsi du déploiement des 2 000 maisons France services, du déploiement de la fibre, des investissements pour la sauvegarde des 9 000 kilomètres de petites lignes ferroviaires, ou encore du doublement, sur la période du quinquennat, du nombre de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux.

Lever les freins à l'action locale

Qu'il s'agisse des divers programmes gouvernementaux ou de la récente loi 3DS, la volonté politique de lever les freins à l'action locale est réelle, pour davantage d'efficacité et de proximité avec les besoins des Français. À ce titre, la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation dressera prochainement un premier bilan des opérations et programmes engagés pour la revitalisation des centres-villes, par le biais d'une mission de contrôle conjointe avec la délégation aux Entreprises.

En attendant leurs conclusions, il appartient aux acteurs locaux et autres partenaires (Banque des territoires, Action logement, Groupe SOS, etc.) de se saisir des outils à leur disposition pour amplifier, aux côtés d'un État accompagnateur, la dynamique en faveur des territoires. Ce qui se joue au travers de la question de la vitalité de nos centres-villes, c'est le choix du modèle que nous souhaitons : une ville propice aux échanges, où se nouent toutes les solidarités pour tous les Français. ●



DÉCENTRALISER LA MONDIALISATION DANS LES TERRITOIRES

Vanina PAOLI-GAGIN

- ▶ Sénatrice Ratt. Les Indépendants-République et territoires de l'Aube
- ▶ Vice-présidente de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Membre de la commission des Finances



C'est désormais un lieu commun : de profondes fractures craquèlent notre société et minent sa cohésion. Et pour cause : une partie de la France se sent abandonnée et déclassée. Et parce que cette France est aussi celle des campagnes, il est urgent de lui redonner espoir. Au sein de nos territoires ruraux, les centres-villes et centres-bourgs sont le cœur battant des petites communes. Leur revitalisation est une question de survie, mais aussi de maintien du pacte républicain.

À cette fin, les labels type « Petite ville de demain » sont des outils clés pour les transitions, sur lesquelles la crise actuelle donne l'opportunité d'accélérer pour évoluer vers des changements vertueux. Nous sommes donc tenus d'élaborer une stratégie globale et de dérouler des politiques cohérentes. Elles doivent se déployer sur trois volets : écologique, patrimonial, industriel.

Sur le volet écologique, l'une des solutions – outre l'incontournable rénovation thermique du bâti – réside dans la massification de l'autoconsommation collective à l'échelle des petites villes. Dans l'Aube et le Grand Est, des initiatives permettent de déployer des systèmes combinant production d'énergie verte, stockage et réseaux intelligents pour mutualiser la consommation entre pairs. Cette alliance vertueuse permet un surcroît de pouvoir d'achat des ménages via la réduction de leur facture énergétique. La production excédentaire profite aux plus précaires, dans une logique d'éco circularité.

Sur le volet patrimonial, la priorité demeure la préservation et la promotion de l'existant. C'est un défaut français que d'oublier à quel point notre pays est riche de ses campagnes. À chaque village son église, à chaque église ses vitraux, à chaque vitrail son histoire. Ce patrimoine, pour être intelligemment exploité, implique la mobilisation de précieux savoir-faire.

C'est le cas, par exemple, d'Ervy-le-Châtel, dans l'Aube. Ce village, « petite cité de caractère »,

a su, en 15 ans, rénover son patrimoine architectural, notamment son église. Une nouvelle vie culturelle attire touristes et néo-ruraux. Mais cette dynamique locale doit entraîner l'activité économique. Il faut davantage rénover le parc existant, en assouplissant les critères de la RE2020 ou son calendrier d'application : si l'ambition est partagée, le niveau des exigences s'avère prohibitif pour nombre de petites communes, si bien que la seule décision qui puisse malheureusement être prise est l'inaction.

Sur le volet industriel, il est grand temps d'enterrer la délétère lubie d'une France sans usine. Le mirage d'un progrès économique, avec des centres de décisions sans unité de production, a accéléré la métropolisation du pays et dévitalisé le tissu économique des territoires. Nous devons aujourd'hui décentraliser la mondialisation : c'est bon pour l'indépendance et la décarbonation de notre économie.

« Nous sommes (...) tenus d'élaborer une stratégie globale et de dérouler des politiques cohérentes (...) sur trois volets : écologique, patrimonial, industriel »

C'est ce que je tâche de faire dans mon département, en accompagnant l'implantation d'entreprises industrielles œuvrant pour cette décarbonation. Récemment, nous avons annoncé l'installation, à Bar-sur-Aube, d'une usine de production de capteurs utilisant l'internet des objets, jusqu'ici produits en Chine ou en Europe de l'Est. Cette technologie doit permettre aux agriculteurs, viticulteurs et sylviculteurs d'optimiser leurs productions par la captation de données et de respecter au mieux la biodiversité. À plus court terme, cette entreprise industrielle va recréer de l'emploi dans une région en pleine revitalisation. ●



TERRITOIRES RURAUX ET VILLES MOYENNES : Construisez avec le Groupe SOS des solutions pour dynamiser la vie locale



Pionnier de l'économie sociale et solidaire, le Groupe SOS regroupe 650 associations, entreprises sociales, établissements et ONG qui combattent, agissent et innovent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

COMMERCES ET ÉPICERIES SOCIALES

Alors que les territoires ruraux rassemblent plus de 60 % des communes, 53 % d'entre elles ne disposent plus de commerces. Les petites villes sont elles aussi frappées par cette fragilisation des commerces de proximité ... Pourtant, des lieux pour échanger, débattre, et faire ensemble sont les piliers d'une vie locale inclusive. Refaire vivre les lieux de convivialité, qui apportent des services de proximité, est une première étape indispensable pour revitaliser les territoires.

En 2019, le Groupe SOS a décidé d'ouvrir, maintenir et soutenir des cafés multiservices dans des communes de - de 3 500 habitants. En lien étroit avec les maires, avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, **l'initiative 1 000 cafés** compte actuellement 100 cafés ouverts

ou en cours d'ouverture. L'initiative accompagne aussi des cafés qui sont les derniers de leur village et souhaitent se consolider, attirer de nouveaux publics, développer de nouveaux services.

Les 460 épiceries solidaires du réseau **ANDES** proposent des produits de qualité contre une faible participation financière, un accompagnement et des activités créatrices de lien social. Un appel à candidatures à destination des collectivités et associations locales a été lancé pour ouvrir 300 nouvelles épiceries solidaires. Ainsi, la force de notre réseau de gérants et gérantes, l'accompagnement concret dans la gestion d'un café ou d'une épicerie, nous la mettons au service de l'attractivité d'un territoire.

TIERS-LIEUX

Contribuer à la revitalisation d'un territoire, c'est remettre les habitants au cœur de ses richesses : patrimoine matériel et immatériel, savoir-faire, cultures, environnement... Selon les besoins, exprimés par les collectivités et les élus, le Groupe SOS co-construit des projets au profit de tous et toutes. Ainsi, nous travaillons par exemple à la restauration d'une abbaye exceptionnelle. C'est avec les habitants de la commune, et les acteurs du territoire que nous co-construisons un projet de tiers-lieu fédérateur, culturel, agrégateur de services de proximité et durable.

Mais comment accompagner la gestion et l'ingénierie de **tiers-lieux** dans des territoires fragilisés ? Foyers de créations et de transmission, sources renouvelées de liens, les tiers-lieux que nous accompagnons ou que nous opérons peuvent agréger une diversité unique d'expertises mobilisées au sein du Groupe mais aussi en partenariat avec les autres acteurs locaux : ils sont une réponse à construire avec les habitants, face au foisonnement des défis des territoires.

MOBILISATION CITOYENNE

Nous sommes convaincus que la **mobilisation citoyenne** est le terreau le plus fertile à l'émergence d'un lieu utile, innovant, inclusif. Parce que la participation des habitants est un défi de démocratie locale, nous construisons des outils de consultation et de co-construction. Nous déployons ainsi des projets construits directement selon les besoins de la commune. Et ceci quelle que soit sa taille : la co-construction agile et inclusive que le Groupe SOS défend pour les communes rurales, il le porte aussi pour les petites villes et les métropoles.

Pour faire vivre la démocratie participative, des ponts doivent relier les politiques publiques à leurs bénéficiaires. **Hactiv** est une association qui crée des plateformes digitales sur-mesure pour favoriser l'engagement citoyen, et conseille les collectivités dans la mise en œuvre. Sa compétence digitale dynamise l'action locale, nourrit la prise de décisions et met l'engagement à la portée de tous et toutes.

Ainsi, depuis sa création en 1984 lors des années sida, la Groupe SOS combat toutes les formes d'exclusions, mène des actions de terrain pour favoriser l'accès de tous et toutes à l'essentiel : pour co-construire avec nous des projets pour la transition territoriale et le développement de la vie locale, contactez-nous !

Contacts :

info@groupe-sos.org
laure.lezat@groupe-sos.org

GroupesOS
Entreprendre au profit de tous

REDYNAMISER LES CENTRES-VILLES : UN ENJEU ET UN DÉFI AU SERVICE DE NOS CONCITOYENS

Marietta KARAMANLI

- ▶ Députée socialiste de la Sarthe
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Conseillère municipale du Mans



Redynamiser le commerce de centre-ville est un enjeu fort pour de nombreuses communes quelle qu'en soit la taille. En effet, il porte en lui la volonté de rendre accessibles des services à nos concitoyens, la détermination à rénover les centres-villes et bourgs et, in fine, le souhait de rendre attractif tout un territoire. En 2018, un plan a été présenté en France par le Gouvernement concernant plusieurs centaines de communes moyennes. Néanmoins, beaucoup d'autres villes sont confrontées à un défi de pertes d'activités, d'animation et d'échanges. Parallèlement de nombreuses propositions ont été faites, dont certaines ont été mises en œuvre, et d'autres sont encore à imaginer.

Des mesures concernent les communes au premier chef. Il leur est possible de soutenir les commerces par des aides à l'immobilier (par exemple pour la rénovation des vitrines) ou à l'installation de nouveaux commerces (notamment via une maison municipale du commerce). Il leur est loisible de valoriser le patrimoine artisanal, y compris à caractère culturel. Les efforts pour mettre en valeur le savoir-faire notamment local (comme les instruments de musique, la couture, le design ou encore la restauration des bâtiments ou des vitraux), dans une ville traditionnelle ou une cité historique, sont autant de ressources au service du patrimoine et du tourisme.

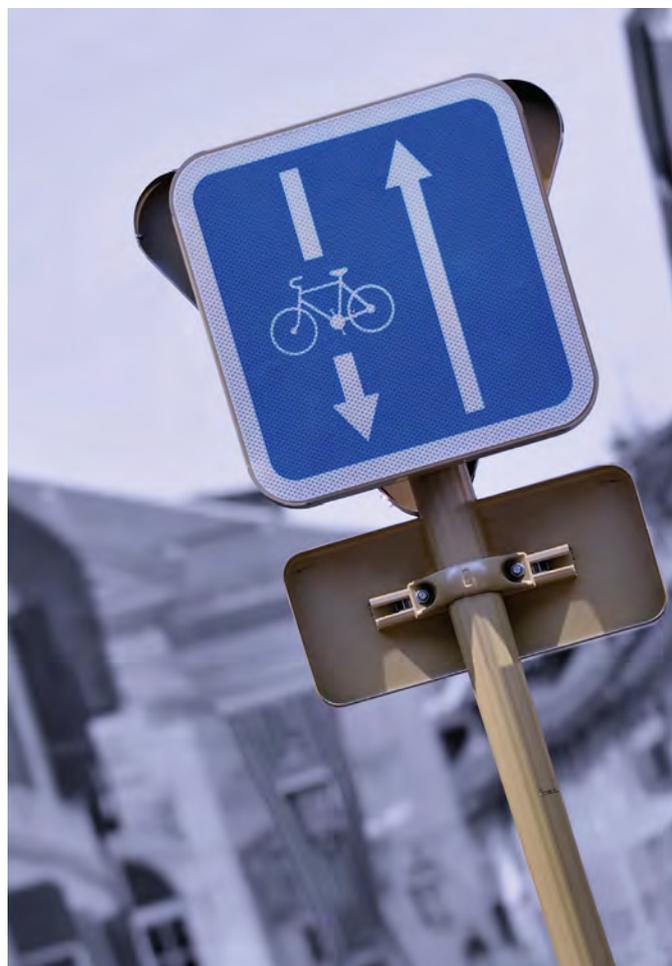
Evidemment l'accès du centre-ville par les transports en commun avec les nombreuses options ouvertes (gratuité le week-end, tarifs modérés et forfaitaires toute l'année, parkings facilement accessibles à des tarifs modérés, navette électrique gratuite en centre-ville pour les petits trajets) est un élément important d'une stratégie et d'une planification douce et citoyenne participant à cet objectif de redynamisation. Cela peut être aussi un plan vélo, avec de la continuité, de la sécurité et des rues 100 % vélos !

« Pour permettre une redynamisation, il faut certes de l'imagination, mais aussi une planification locale que l'État doit appuyer et soutenir »

D'autres actions relèvent de l'État ou d'organisations gestionnaires de services au public. Elles vont parfois à l'encontre de l'objectif de dynamisation et peuvent illustrer l'un des fameux paradoxes à la Française où une volonté d'actions transversales et complémentaires semble démentie par un ensemble de mesures sectorielles, pensées unilatéralement et appliquées de façon descendante. Il en est ainsi de la fermeture de services au public, dont les agences ont disparu progressivement des centres-villes même sous forme de point d'information ou d'aides aux publics.

Parallèlement et localement, l'insuffisance de logements à un prix abordable constitue aussi un frein à la dynamisation. L'offre commerciale est déterminante. Si les commerces en périphérie et sur Internet constituent des concurrents aux magasins de centre-ville, la définition de marchés de niche sur un espace géographique clairement identifiable (une rue, un quartier), dans le cadre d'une stratégie globale, ainsi que l'accueil d'entreprises connues sur le net et souhaitant avoir une vitrine physique, constituent des leviers pour favoriser ces commerces de centre-ville.

Sur le plan financier, des mesures fiscales comme l'abaissement des taxes au profit des commerces installés ou s'installant, comme la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ou la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), avec une compensation de l'Etat, sont susceptibles de se révéler positives pour une relance du commerce, et ce, dans le cadre d'un accord entre l'État et les communes concernées. Pour permettre une redynamisation, il faut certes de l'imagination, mais aussi une planification locale que l'Etat doit appuyer et soutenir. ●



LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES PASSE PAR L'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE

Sandra MARSAUD

- ▶ Députée LaREM de la Charente
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Coprésidente du groupe d'études Urbanisme



Un des enseignements du rapport sur le rôle et l'avenir des commerces de proximité dans l'animation et l'aménagement des territoires, que j'ai remis à l'Assemblée nationale le 26 janvier dernier, c'est que le dynamisme du commerce de proximité est un facteur important de la revitalisation des centres-villes. L'ambition de départ était de décrypter le rôle du commerce de proximité dans l'aménagement.

Nos auditions ont confirmé que réfléchir au bon aménagement, celui qui est adapté à la taille de la ville, sa sociologie, devait s'adosser à une véritable stratégie commerciale, intégrant toutes les solutions pour créer ou renforcer du « flux » et encore mieux, du lien social dans les quartiers concernés. Reflet de la santé économique et démographique d'un territoire, le commerce périclité dans les villes marquées par la fermeture d'entreprises ou par la paupérisation de la population, parfois également par le départ de services publics ou de médecins.

La nouvelle proximité commerciale a changé les villes

La notion de proximité commerciale a changé de visage au fil de l'évolution de l'urbanisation des cinquante dernières années. De fait, les « centres » sont à la fois géographiquement ceux des villes anciennes, mais aussi des secteurs « accessibles » selon les usages et modes de consommation des citoyens, sur leur parcours entre travail, écoles, services ou autres activités... Et cela désormais, c'est souvent établi en « sorties » de villes, elles-mêmes rattrapées depuis par des quartiers pavillonnaires.

Nous devons donc regarder ces zones dites « périphériques » comme des enjeux de reconquête « par de la ville », « de l'urbanité ». Les espaces monofonctionnels de ces quartiers pourraient muter au service de la lutte contre l'artificialisation des sols et de manière complémentaire en termes de services et de commerces aux centres-villes plus anciens. Cela modifie aussi les enjeux de la revitalisation des villes.

Des outils et des solutions pour reconquérir les villes

De ce point de vue, l'arsenal de dispositifs publics que nous avons déployés ces dernières années, en particulier avec la loi ELAN, le plan Action Cœur de ville et ses Opérations de revitalisation de territoire (ORT), vise un rééquilibrage entre commerce de périphérie et commerce de centre-ville. Mais la périphérie est à mon sens un sujet de projet urbain global en lui-même, à construire en fonction du centre-ville existant et de ses propres fonctions à coordonner.

« Reflet de la santé économique et démographique d'un territoire, le commerce périclité dans les villes marquées par la fermeture d'entreprises ou par la paupérisation de la population, parfois également par le départ de services publics ou de médecins »

Les solutions existantes se résument en une expression : assurer des flux de population vers les rues et espaces commerçants. Les élus locaux, les architectes et les urbanistes témoignent d'un consensus assez large, en indiquant qu'il faut jouer sur toutes les délégations dont dispose une municipalité ou une intercommunalité : valorisation de l'architecture, rénovation ou implantation de logements, espaces verts, dessertes en transport, des mobilités douces aux transports en commun ou du stationnement des véhicules, concentration de commerces variés sur des linéaires précis, retour autant que possible des services publics près des zones de commerce, animation des rues par des événements.

Enfin, la ville « digitale », les outils numériques qui envahissent nos vies offrent des solutions tant pour le commerce de proximité que pour la ville elle-même. Mais c'est un autre sujet de réflexion ! ●



LA REDYNAMISATION PAR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Emmanuel MAQUET

- ▶ Député LR de la Somme
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Conseiller régional des Hauts-de-France



Pourquoi des commerces se maintiennent ou disparaissent ? Telle est la question sur laquelle notre mission d'information a travaillé et dont j'ai eu l'honneur de présider à l'Assemblée nationale. Elle est d'autant plus importante que si le commerce est une activité privée, il est souvent considéré inconsciemment comme un véritable service public. Les commerces jouent ainsi un rôle qui va bien au-delà de leur utilité économique.

La proximité est le premier critère de choix d'un magasin parce que le consommateur apprécie le lien qu'il crée avec le commerçant. Cet aspect psychologique est fondamental pour comprendre la relation qui unit les Français et leurs commerces. D'autres considérations viennent renforcer cette sympathie. Le confinement a rappelé l'importance de la solidarité, favorisant l'éclosion de circuits courts qui soutiennent une économie de proximité.

Cet attachement explique la résistance, voire le développement des commerces de proximité ces dernières années. En 2014, 22 % des consommateurs fréquentaient des épiceries au moins une fois par mois, et ce taux est passé à 36 % en 2020. 51 % accordaient une importance au commerce de proximité en 2020, à comparer à 40 % en 2014.

L'absence de commerce peut être ressentie comme un drame. D'après l'Insee, une commune rurale sur deux se trouvait sans commerce en 2007. Le chiffre est même passé à 60 % en 2017 ! Mais au cours de la même période, le nombre de commerces de proximité a augmenté de 2,1 % et les effectifs salariés de 4,9 %.

La hausse s'est poursuivie de 2015 à 2020, soit une augmentation régulière surtout en milieux urbains.

Cette évolution n'est pas générale : le commerce en France fait preuve de dynamisme. Il représente 30 % du chiffre d'affaires du secteur marchand, soit l'équivalent de l'industrie. Son déclin dans certaines zones géographiques est aussi une question d'aménagement du territoire. Il s'agit donc d'une question de politique publique qui concerne l'ensemble de notre pays, mais dont la réponse est le plus souvent locale, car les élus sont en première ligne dans ce combat.

Comme l'a constaté la mission, il n'existe aucune fatalité à la fermeture des commerces. L'action des équipes municipales, avec l'appui de l'État, des régions et des départements, permet à de nombreuses communes de conserver, voire d'attirer des commerces. Et lorsque l'action des pouvoirs publics ne peut suffire, des initiatives de citoyens prennent le relais, en se constituant associations ou en sociétés coopératives et participatives. Ni les élus, ni les citoyens ne se résignent à voir disparaître des lieux aussi précieux.

Le secteur « représente 30 % du chiffre d'affaires du secteur marchand, soit l'équivalent de l'industrie »

C'est aussi une vision de l'espace public qui est en débat. Les commerces se trouvent dans tous les quartiers ou se concentrent sur certaines rues mais ils sont très rarement localisés dans un espace unique. Le commerce de proximité a pour effet d'apporter une mixité des usages qui attire dans les rues commerçantes des personnes venues pour des buts différents.

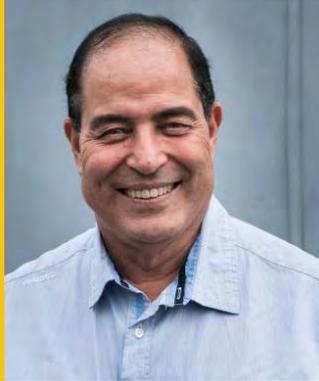
Dès que l'on comprend que la proximité a autant d'importance dans la vie de nos concitoyens, le devoir des élus est de la défendre. C'est en gardant à l'esprit cette idée que nous avons travaillé, conscients qu'il ne s'agissait pas seulement de préserver un secteur économique mais de maintenir un mode de vie qui fait des relations entre nous tous une valeur cardinale. ●



RÉANIMER NOS CŒURS DE VILLES ET BOURGS : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE ET AU LONG COURS

Mohamed LAQHILA

- ▶ Député Modem et Démocrates apparentés des Bouches-du-Rhône
- ▶ Membre de la commission des Finances, de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire
- ▶ Vice-Président des groupes d'étude Villes et banlieues et Villes moyennes



de vie des habitants de ces villes et à conforter leur rôle moteur dans le développement territorial, à faciliter et soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes et à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville. Ces dispositifs, encore trop récents, devront faire l'objet d'analyse fine lors du prochain rapport budgétaire par la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

En tout état de cause, il sera nécessaire de prendre en compte de manière systémique les aspects de l'urbanisme, du logement et de la mixité en son sein, de la rénovation du bâti et du patrimoine, de la qualité des espaces publics et des mobilités, mais aussi les activités économiques, artisanales, commerciales,

Vieillesse de la population, désir de plus en plus accru d'une majorité de personnes âgées de rester à leur domicile, les centres-villes et bourgs attirent de plus en plus de retraités et, dans le même temps, de plus en plus de jeunes ménages quittent les métropoles pour une qualité de vie supérieure dans une ville à taille humaine, à la cherté moindre et à l'air plus respirable. Cette tendance s'est accrue après les confinements relatifs au Covid-19.

Toutefois, en dehors des métropoles, beaucoup de centres-villes de notre pays connaissent diverses formes de dévitalisation : déclin démographique, vacance de logements et de commerces en partie liée à la périurbanisation, bâtiments dégradés, difficultés d'accès aux soins et aux services. Cette perte de vitalité affecte les centres d'un grand nombre de petites villes et bourgs.

Pourtant, les centres-villes, outre leur fonction résidentielle, jouent un rôle important pour la production, l'emploi, le commerce et les services, voire la vie sociale. Alors que le lien social est parfois fragilisé, réunir les habitants autour d'un centre-ville redynamisé et vivant peut contribuer à recréer une cohésion entre les différentes générations. Il est donc essentiel pour la cohésion de nos territoires, de maintenir et développer davantage ce maillage.

« Pour répondre à cette nécessité, nombre de mesures ont été votées par notre majorité. Cinq milliards d'euros ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans avec différents partenaires financeurs »

Pour répondre à cette nécessité, nombre de mesures ont été votées par notre majorité. Cinq milliards d'euros ont été mobilisés à l'échelle nationale sur cinq ans avec différents partenaires financeurs. À titre d'exemple : les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain visent à améliorer les conditions



la culture et les loisirs, qui participent au dynamisme des centres. Cela suppose des projets territoriaux fondés sur une vision de long-terme, un diagnostic global et des actions participatives, prenant en compte les aspects économiques, l'importance du « vivre-ensemble » et qui permettent de relever les défis environnementaux en engageant, dès à présent, des politiques qui devront s'inscrire dans la durée.

Encourager fiscalement l'investissement et l'installation dans une activité commerciale locale, favoriser la réhabilitation des locaux vacants sont autant de pistes à exploiter que des moyens pour réconcilier progrès économique, progrès environnemental et progrès social. Ma conviction profonde est que l'avenir de notre artisanat, de nos commerces, de notre pouvoir d'achat et même de notre cohésion sociale se joue dans les centres-villes et les centres des bourgs ruraux. ●

COMBATTRE LE COMMERCE ILLICITE EN LIGNE

Comment l'Internet est devenu un catalyseur du commerce illicite et comment les décideurs politiques et les industriels peuvent œuvrer ensemble pour y remédier

La connectivité avancée a permis de rapprocher les différentes parties du monde, facilitant plus que jamais la circulation des hommes, des biens et des services. Cependant, la connectivité a également permis au commerce illicite de prospérer, ce qui préoccupe de plus en plus les responsables politiques.

Selon Europol, il existe plus de 5 000 groupes criminels organisés sous surveillance au sein de l'Union européenne ; des organisations au niveau d'expertise élevé et dont les activités transnationales sont coordonnées en ligne.

Compte tenu de cette tendance, la valeur économique mondiale de la contrefaçon et du piratage pourrait atteindre 2 300 milliards d'euros cette année, selon les prévisions de la Chambre de commerce internationale. « La criminalité sur

l'Internet constitue un problème de plus en plus préoccupant de nos jours » confie Arba Kokalari, députée européenne, au *Parliament Magazine*. « Elle porte préjudice aux consommateurs qui achètent sans le savoir des produits dangereux, aux entreprises qui sont exposées à une concurrence illégale et aux victimes d'activités criminelles financées par le commerce illicite ».

Une menace mondiale

Comme le secteur pharmaceutique, l'industrie du tabac est particulièrement affectée par le commerce illicite. Selon la Banque mondiale, le commerce mondial illicite du tabac représenterait un montant estimé à 40-50 milliards d'USD par an pour les groupes criminels qui produisent, fabriquent, introduisent en contrebande et vendent les produits du tabac. En Europe, un rapport officiel de 2 députés français (Éric Woerth et Zivka Park) révèle qu'il n'existe pas de « vue d'ensemble de la contrefaçon [du tabac] » tout en reconnaissant l'existence d'usines en Belgique et en Espagne. Cependant, leurs observations et analyses de l'évolution du marché lors du confinement en 2020 avec la fermeture des frontières, ont permis de démontrer l'ampleur du phénomène, qui représente de 14 à 17 % du marché. Ce commerce parallèle est par ailleurs fortement préjudiciable pour le réseau des

12%

Part de la contrefaçon
sur le marché français

**€4,3
milliards**

manque à gagner
fiscal annuel pour
l'Etat français

Ce contenu a été commandé par Japan Tobacco International (JTI) et produit par Dods

buralistes, pour les comptes des administrations publiques et pour la conduite des politiques de santé publique. « Les pertes de recettes fiscales générées par le marché parallèle de tabac sont comprises entre 2,5 et 3 milliards d'euros par an », indique le rapport de la mission parlementaire, soit près d' 1/4 de ce que la fiscalité sur le tabac rapporte chaque année à l'Etat français. Quant à l'explosion de la contrefaçon, elle représente un nouveau risque pour la santé des consommateurs à très court terme. En effet, les cigarettes contrefaites contiennent des traces de produits très dangereux tels que des métaux lourds, des excréments, ou de la sciure de bois... Autre effet pervers, la contrefaçon et la contrebande financent les réseaux terroristes et mafieux.

Face à cette crainte que les profits du commerce illicite du tabac financent les nombreux groupes du crime organisé, JTI (Japan Tobacco International) s'est doté en 2009 d'une équipe chargée de la lutte contre le commerce illicite (Anti-Illicit Trade, AIT), qui a été directement à l'origine de saisies représentant plus de trois milliards de cigarettes illégales par les autorités compétentes en 2021. L'enquête officielle des équipes, menée à l'initiative de JTI, a révélé que les criminels utilisent Facebook et d'autres médias sociaux pour vendre des millions d'euros de cigarettes – dont beaucoup sont issues de la contrefaçon. Les enquêtes réalisées sur les ventes liées au seul groupe JTI ont recensé plus de 17 000 posts de médias sociaux concernant 210 000 articles supprimés sur le net entre 2015 et 2019.

Une réponse européenne

Selon le RUSI (Royal United Services Institute), l'exploitation de l'Internet et des services de livraison pour vendre et transporter des produits illicites en Europe est devenue une tendance lourde.

Les réponses apportées jusqu'à présent au commerce illicite n'étaient sans doute pas bien adaptées à la lutte contre ces nouvelles méthodes de contrebande et elles pourraient être renforcées de plusieurs manières. Il est évident qu'il est particulièrement important de sensibiliser sur ce qui se cache derrière le commerce illicite, dans le monde en ligne comme dans le monde hors ligne, mais il est tout aussi crucial de partager les informations et de mettre en œuvre une coopération entre les régulateurs, les autorités en charge de l'application des lois et l'industrie afin d'y remédier. A cet égard, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), a fait de la lutte contre le marché illicite de tabac une de ses priorités.

Eric Woerth et Zivka Park ont préconisé 11 mesures à mettre en place afin de lutter contre ce développement du commerce illégal, de l'harmonisation européenne, au renforcement de la coopération en passant par le renforcement des sanctions. Une mesure forte qu'avaient poussé les deux rapporteurs à déposer un amendement voté à l'Assemblée.

« Nous avons, avec Zivka Park, déposé cet amendement après notre rapport sur la consommation réelle de tabac que nous avons mesuré grâce au confinement. On s'est aperçu

que les sanctions contre le tabac, évidemment, sont très inférieures à celles sur le trafic de stupéfiants, alors que ce sont souvent les mêmes réseaux. La profitabilité est très importante. (...) Nous proposons donc d'augmenter les sanctions. Les Douanes doivent communiquer sur ces sanctions : adressées tant aux fourmis qu'aux bandes organisées. »

Eric Woerth et Zivka Park se félicitent du vote sur le renforcement des sanctions.

La législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux constitue une autre approche susceptible de porter ses fruits. Les ministres de l'UE se sont récemment mis d'accord pour négocier avec le Parlement européen en vue d'actualiser les règles existantes sur l'information accompagnant les transferts de fonds. L'objet de la proposition est d'introduire l'obligation pour les prestataires de services de crypto-actifs de collecter et rendre accessible toutes les informations concernant les sources et les bénéficiaires des transferts d'actifs virtuels ou crypto-actifs qu'ils effectuent.

Par ailleurs, le système de traçabilité du tabac dans l'Union européenne constitue une autre évolution déterminante dans l'approche de l'UE pour lutter contre le commerce illicite. Ce système prévoit l'application à toutes les unités de conditionnement de produits du tabac un code identifiant unique garantissant la licéité de leur origine.

La France en chiffres clés

La France 1ère en Europe en termes de

Prix et taxes (84 %)
7 € → 10,50 € soit +50 %
de hausse en 5 ans

Part du marché parallèle
24,6 % → 30,4 % soit +23,6 %,
dont contrefaçon :
<1 % → 12 % du marché

Prévalence tabagique
26,9 % → 25,5 % soit -1,4 %

MISMISSIONS NOTIONS FLECTIONS



Sommaire

Gouvernement et administration centrale
Autorités Administratives Indépendantes
Commune
Préfectures
Autres mouvements

em euromaritime

28-29-30 JUIN

2022

MARSEILLE

NOUVELLES DATES

LE SALON
EUROMÉDITERRANÉEN
DE LA CROISSANCE
BLEUE

organisé par

le marin

ouest
france

GICAN

SOGENA

avec le soutien du

Cluster
Maritime Français

FAIRE PROGRESSER L'ÉCONOMIE BIENVEILLANTE, C'EST ÇA L'IDÉE.

Ensemble, faisons naître une nouvelle vie.

SMART GOOD THINGS a pour ambition de faire progresser l'économie bienveillante pour faire naître une vie plus solidaire.

Et oui ! C'est ça l'idée : produire des boissons vertueuses, innover au service du bien commun et verser 25% de notre chiffre d'affaires à des causes solidaires, telles que la formation des jeunes, la lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement de nos aînés.

Ensemble avançons vers une société plus juste.

**— SMART
GOOD —
— THINGS**
une nouvelle vie



Rejoignez-nous sur smartgoodthings.com